

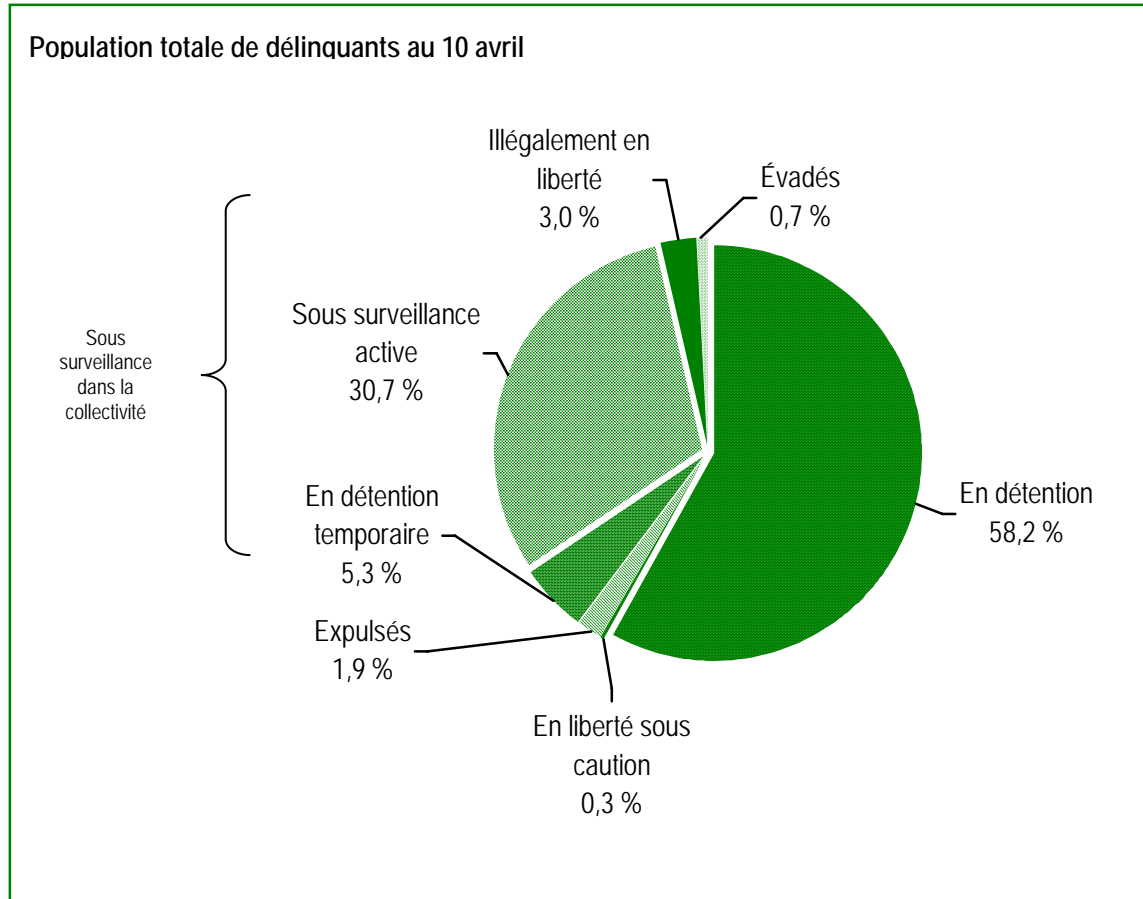
régime alimentaire, discipline, discrimination, services alimentaires, santé et sécurité – lieu de travail, détecteur ionique, santé mentale, méthadone, langues officielles, fonctionnement/décisions du BÉC, placement pénitentiaire, procédures de mise en liberté, fouille et confiscation, administration et calcul des peines, décision relative à une permission de sortir, analyse d'urine et recours à la force.

SECTION C

LA POPULATION DE DÉLINQUANTS

DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Figure C1



Source : Service correctionnel du Canada.

Définitions

La *population totale de délinquants* comprend les délinquants des deux sexes sous responsabilité fédérale qui sont en détention (ceux qui purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial et ceux qui bénéficient d'une permission de sortir), en détention temporaire, sous surveillance active, en liberté sous caution, évadés, illégalement en liberté ou expulsés.

Les *délinquants en détention* comprennent les délinquants des deux sexes sous responsabilité fédérale qui purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial.

Les *délinquants en liberté sous caution* comprennent les délinquants en liberté provisoire; ils en ont appelé de leur condamnation ou de leur peine et ils ont été libérés en attendant les résultats d'un nouveau procès.

Les *délinquants sous surveillance active* comprennent les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office, et ceux qui sont soumis à une ordonnance de surveillance de longue durée dans la collectivité.

Les *délinquants sous surveillance dans la collectivité* comprennent les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office, ou soumis à une ordonnance de surveillance de longue durée dans la collectivité, et ceux qui sont en détention temporaire ou mis en liberté conditionnelle pour expulsion.

Les *délinquants en détention temporaire* incluent les délinquants qui sont gardés dans un centre provincial de détention ou un établissement fédéral par suite de la suspension de leur liberté pour violation d'une condition de la libération conditionnelle ou afin de prévenir un tel manquement.

Les *délinquants expulsés* comprennent les délinquants visés par une mesure d'expulsion qui a été exécutée par Immigration Canada.

Les *délinquants évadés* incluent les délinquants qui se sont évadés d'un établissement correctionnel ou qui ont pris la fuite pendant une sortie, et dont on a perdu la trace.

Les *délinquants illégalement en liberté* comprennent les délinquants en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office, ou visés par une ordonnance de surveillance de longue durée, qui font l'objet d'un mandat de suspension ou de révocation qui n'a pas encore été exécuté.

DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Tableau C1 (au 10 avril 2005)

Situation	Délinquants sous responsabilité fédérale	
	Nbre	%
En détention	12 624	58,2
En liberté sous caution	68	0,3
Sous surveillance active	6 656	30,7
En semi-liberté	962	4,4
En liberté conditionnelle totale	3 545	16,3
En liberté d'office	2 068	9,5
Assujettis à une surveillance de longue durée	81	0,4
Détention temporaire	1 142	5,3
En semi-liberté	198	0,9
En liberté conditionnelle totale	168	0,8
En liberté d'office	765	3,5
Assujettis à une surveillance de longue durée	11	0,1
Expulsés	420	1,9
Évadés	146	0,7
Illégalement en liberté	646	3,0
Total	21 702	100,0

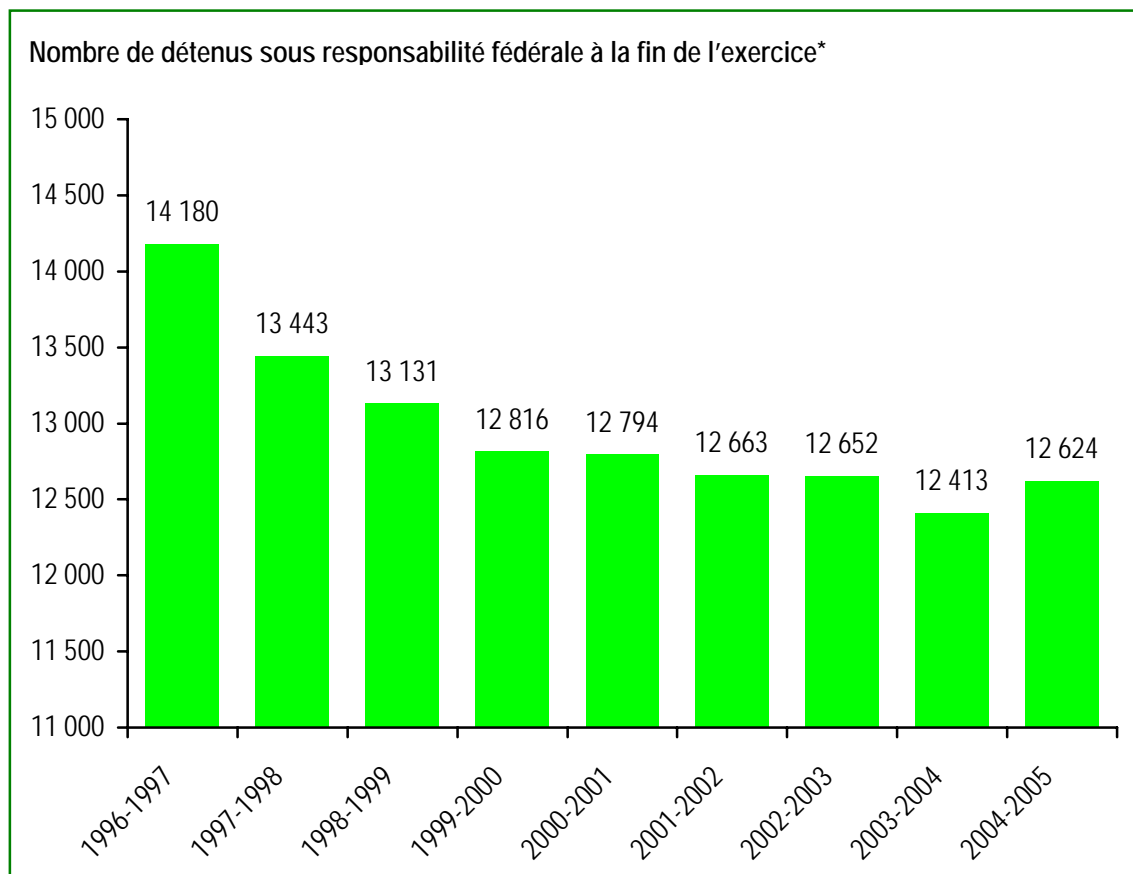
Source : Service correctionnel du Canada.

Nota

Certains délinquants sous responsabilité fédérale purgent leur peine dans un établissement provincial. Ces délinquants sont inclus dans les données, car ils relèvent toujours de la compétence des autorités fédérales.

LE NOMBRE DE DÉTENU(S) SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE A AUGMENTÉ EN 2004-2005

Figure C2



Source : Service correctionnel du Canada.

- Après avoir diminué pendant plusieurs années consécutives, soit de 1996-1997 à 2003-2004, la population carcérale sous responsabilité fédérale a connu une légère augmentation (1,7 %) en 2004-2005.
- La population carcérale sous responsabilité provinciale/territoriale a subi une baisse entre 1996-1997 et 2003-2004, mais le nombre de délinquants incarcérés en attente de procès a augmenté durant cette même période.

Nota

*Les données indiquent le nombre de délinquants qui étaient en détention à la fin de chaque exercice (un exercice commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars).

Le terme « détenus » désigne les délinquants condamnés à une peine de deux ans ou plus qui purgent actuellement celle-ci dans un établissement correctionnel fédéral ou provincial. Ces chiffres comprennent les délinquants qui étaient dans la collectivité au moment du dénombrement en vertu d'une forme quelconque de permission de sortir. Ils n'incluent pas les délinquants qui sont en détention temporaire par suite de la suspension de leur période de surveillance, les délinquants en liberté sous caution, ni les délinquants évadés qui n'avaient toujours pas été repris au moment du dénombrement.

LE NOMBRE DE DÉTENU(S) SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE A AUGMENTÉ EN 2004-2005

Tableau C2

Année	Détenus					Total
	Sous responsabilité fédérale ¹	Sous responsabilité provinciale/territoriale ²			Total	
		Condamnés	Prévenus	Autres/Dét. temporaire		
1996-1997	14 180	13 878	5 734	249	19 861	34 041
1997-1998	13 443	12 573	6 109	274	18 956	32 399
1998-1999	13 131	12 478	6 472	271	19 221	32 352
1999-2000	12 816	11 438	6 665	548	18 651	31 467
2000-2001	12 794	10 806	7 428	432	18 666	31 460
2001-2002	12 663	10 948	7 971	347	19 266	31 929
2002-2003	12 652	10 607	8 727	351	19 685	32 337
2003-2004	12 413	9 844	9 160	361	19 366	31 779
2004-2005	12 624	--	--	--	--	--

Source : ¹Service correctionnel du Canada; ²Enquête sur les services correctionnels pour adultes, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Nota

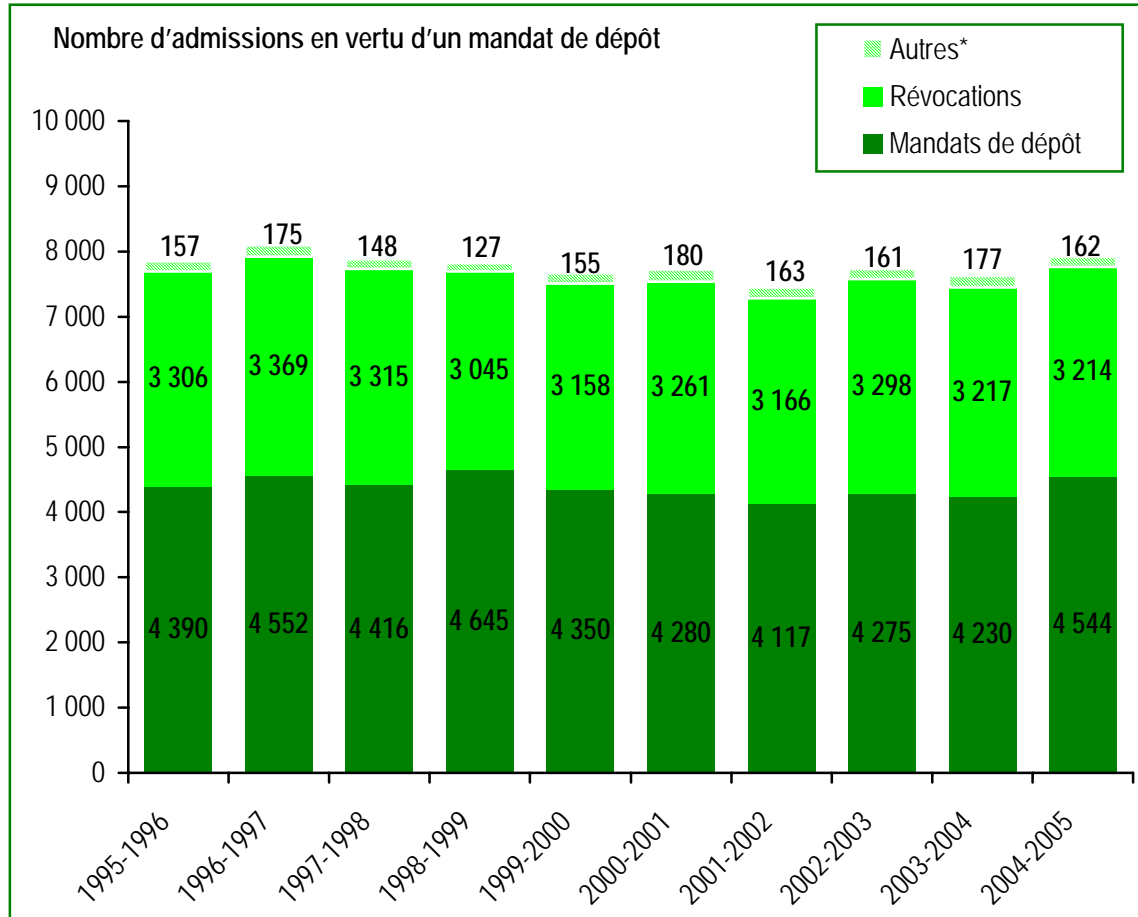
Le groupe des détenus inclut les délinquants des deux sexes sous responsabilité fédérale qui purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial.

Les chiffres relatifs aux délinquants sous responsabilité fédérale présentent un profil annuel d'après la dernière journée de chaque exercice. Un exercice débute le 1^{er} avril et prend fin le 31 mars. Les chiffres concernant les délinquants sous responsabilité provinciale ou territoriale sont des moyennes annuelles.

-- Données non disponibles.

LE NOMBRE D'ADMISSIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX EST STABLE

Figure C3



Source : Service correctionnel du Canada.

- Le nombre d'admissions dans les établissements fédéraux a été relativement stable au cours des dix dernières années.
- Le nombre d'admissions dans les établissements fédéraux qui font suite à la délivrance d'un mandat de dépôt a augmenté de 7,4 % l'an dernier, passant de 4 230 en 2003-2004 à 4 544 en 2004-2005.
- Le nombre de femmes admises dans les établissements fédéraux a diminué de 237 en 2003-2004 à 229 de 2004-2005.

Nota

*La catégorie « Autres » comprend notamment les transfèrements de délinquants relevant d'une autre administration qui ont été effectués en vertu d'accords d'échange de services, les cessations, les transfèrements de pays étrangers et les cas de réincarcération, où une mise en liberté est interrompue en raison d'une nouvelle condamnation.

Ces chiffres correspondent aux admissions enregistrées dans les établissements fédéraux durant chaque exercice et peuvent être supérieurs aux nombres réels de délinquants admis, puisqu'un délinquant peut être incarcéré plusieurs fois dans une année. Un exercice va du 1^{er} avril au 31 mars.

LE NOMBRE D'ADMISSIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX EST STABLE

Tableau C3

Type d'admission	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.
Mandats de dépôt										
1 ^{re} peine de ressort fédéral	211	2 941	189	2 762	176	2 833	202	2 725	210	3 024
Autres	20	1 108	13	1 153	29	1 237	35	1 268	19	1 291
Total partiel	231	4 049	202	3 915	205	4 070	237	3 993	229	4 315
Total	4 280		4 117		4 275		4 230		4 544	
Révocations										
Total	134	3 127	128	3 038	142	3 156	139	3 078	142	3 072
Total	3 261		3 166		3 298		3 217		3 214	
Autres*										
Total	24	156	13	150	8	153	12	165	16	146
Total	180		163		161		177		162	
Total des admissions										
389 7 332 343 7 103 355 7 379 388 7 236 387 7 533										
7 721 7 446 7 734 7 624 7 920										

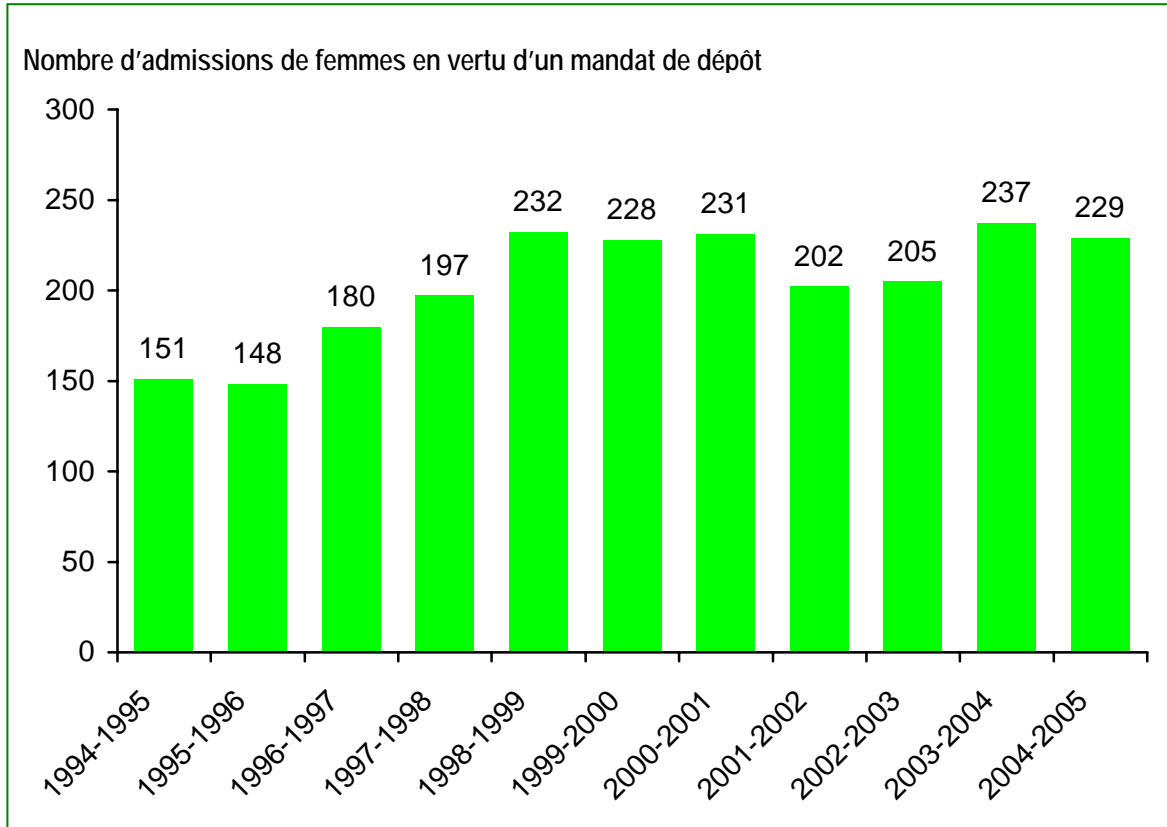
Source : Service correctionnel du Canada.

Nota

*La catégorie « Autres » comprend notamment les transfèvements de délinquants relevant d'une autre administration qui ont été effectués en vertu d'accords d'échange de services, les cessations de liberté, les transfèvements de délinquants qui étaient incarcérés dans des établissements d'autres pays et les cas de réincarcération, où une mise en liberté est interrompue en raison d'une nouvelle condamnation.

LE NOMBRE D'ADMISSIONS DE FEMMES DANS LES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX EN VERTU D'UN MANDAT DE DÉPÔT A FLUCTUÉ

Figure C4



Source : Service correctionnel du Canada.

- Le nombre d'admissions a augmenté entre 1995-1996 et 1998-1999, et il fluctue depuis.
- D'une manière générale, les admissions de femmes continuent de représenter une petite proportion du nombre total d'admissions (c.-à-d. 5,0 % en 2004-2005).
- Au 10 avril 2005, il y avait 368 femmes détenues sous responsabilité fédérale au Canada.

Nota

Une admission en vertu d'un mandat de dépôt est une nouvelle admission dans un établissement fédéral qui découle de la décision d'un tribunal.

LE NOMBRE D'ADMISSIONS DE FEMMES DANS LES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX EN VERTU D'UN MANDAT DE DÉPÔT A FLUCTUÉ

Tableau C4

Année	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt				Nombre total d'admissions
	Hommes		Femmes		
	Nombre	%	Nombre	%	
1994-1995	4 634	96,8	151	3,2	4 785
1995-1996	4 242	96,6	148	3,4	4 390
1996-1997	4 372	96,0	180	4,0	4 552
1997-1998	4 218	95,5	197	4,5	4 415
1998-1999	4 412	95,0	232	5,0	4 644
1999-2000	4 121	94,8	228	5,2	4 349
2000-2001	4 049	94,6	231	5,4	4 280
2001-2002	3 915	95,1	202	4,9	4 117
2002-2003	4 070	95,2	205	4,8	4 275
2003-2004	3 993	94,4	237	5,6	4 230
2004-2005	4 315	95,0	229	5,0	4 544

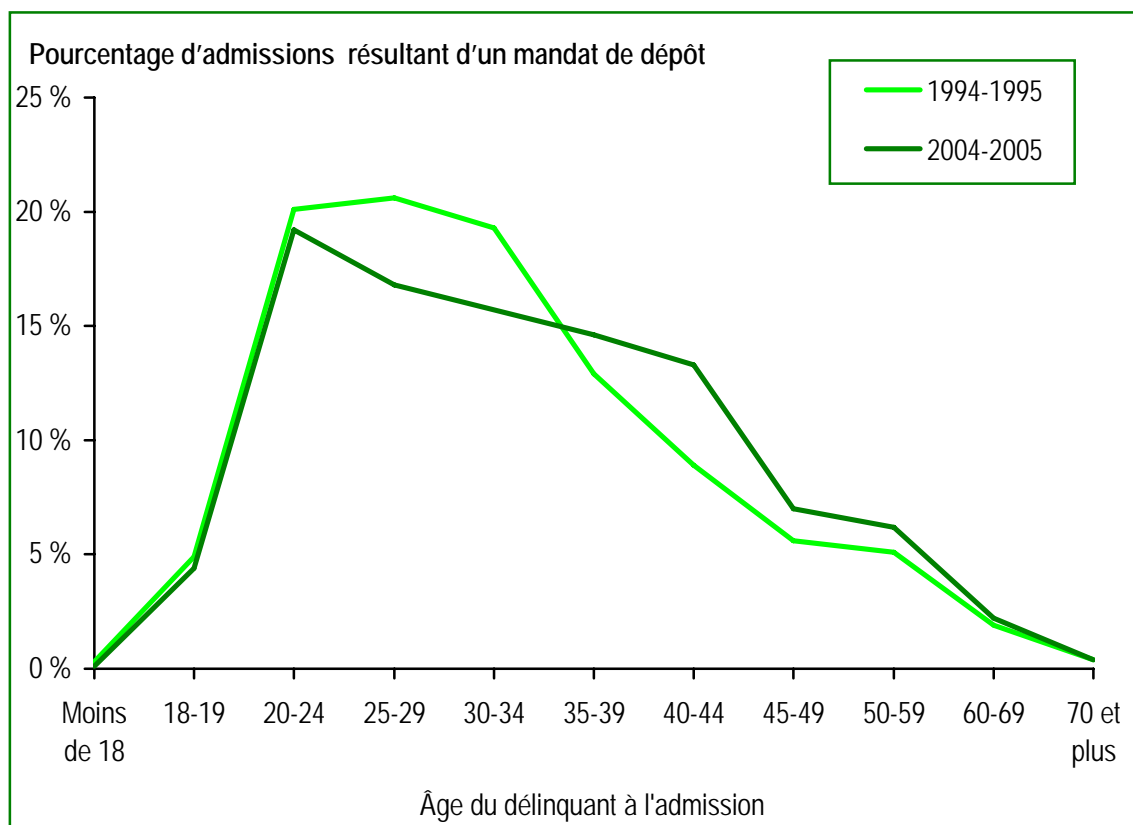
Source : Service correctionnel du Canada.

Nota

Une admission en vertu d'un mandat de dépôt est une nouvelle admission dans un établissement fédéral qui découle de la décision d'un tribunal.

L'ÂGE DES DÉLINQUANTS AU MOMENT DE LEUR ADMISSION DANS UN ÉTABLISSEMENT FÉDÉRAL EST EN HAUSSE

Figure C5



Source : Service correctionnel du Canada.

- En 2004-2005, 36,0 % des délinquants avaient entre 20 et 29 ans, et 30,3 % avaient entre 30 et 39 ans au moment de leur admission dans des établissements fédéraux.
- Si l'on fait une comparaison entre les deux sexes, on voit que la répartition des délinquants selon l'âge à l'admission est semblable.
- L'âge médian des délinquants à l'admission était de 33 ans en 2004-2005, contre 30 en 1994-1995.
- Le nombre de délinquants âgés de 40 à 49 ans au moment de l'admission est passé de 692 (14,5 %) en 1994-1995 à 924 (20,3 %) en 2004-2005, tandis que le nombre de délinquants ayant entre 25 et 29 ans est passé de 987 (20,6 %) en 1994-1995 à 763 (16,8 %) pendant la même période.

Nota

Une admission en vertu d'un mandat de dépôt est une nouvelle admission dans un établissement fédéral qui découle de la décision d'un tribunal.

L'ÂGE DES DÉLINQUANTS AU MOMENT DE LEUR ADMISSION DANS UN ÉTABLISSEMENT FÉDÉRAL EST EN HAUSSE

Tableau C5

Âge à l'admission	1994-1995						2004-2005					
	Femmes		Hommes		Total		Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Moins de 18 ans	0	0,0	16	0,3	16	0,3	0	0,0	6	0,1	6	0,1
18 ou 19 ans	5	3,3	231	5,0	236	4,9	9	3,9	193	4,5	202	4,4
De 20 à 24 ans	24	15,9	936	20,2	960	20,1	30	13,1	841	19,5	871	19,2
De 25 à 29 ans	30	19,9	957	20,6	987	20,6	39	17,0	724	16,8	763	16,8
De 30 à 34 ans	42	27,8	883	19,1	925	19,3	42	18,3	672	15,6	714	15,7
De 35 à 39 ans	23	15,2	594	12,8	617	12,9	36	15,7	626	14,5	662	14,6
De 40 à 44 ans	17	11,3	409	8,8	426	8,9	34	14,8	570	13,2	604	13,3
De 45 à 49 ans	7	4,6	259	5,6	266	5,6	19	8,3	301	7,0	320	7,0
De 50 à 59 ans	3	2,0	239	5,2	242	5,1	17	7,4	266	6,2	283	6,2
De 60 à 69 ans	0	0,0	89	1,9	89	1,9	3	1,3	98	2,3	101	2,2
70 ans ou plus	0	0,0	21	0,5	21	0,4	0	0,0	18	0,4	18	0,4
Total	151		4 634		4 785		229		4 315		4 544	

Source : Service correctionnel du Canada.

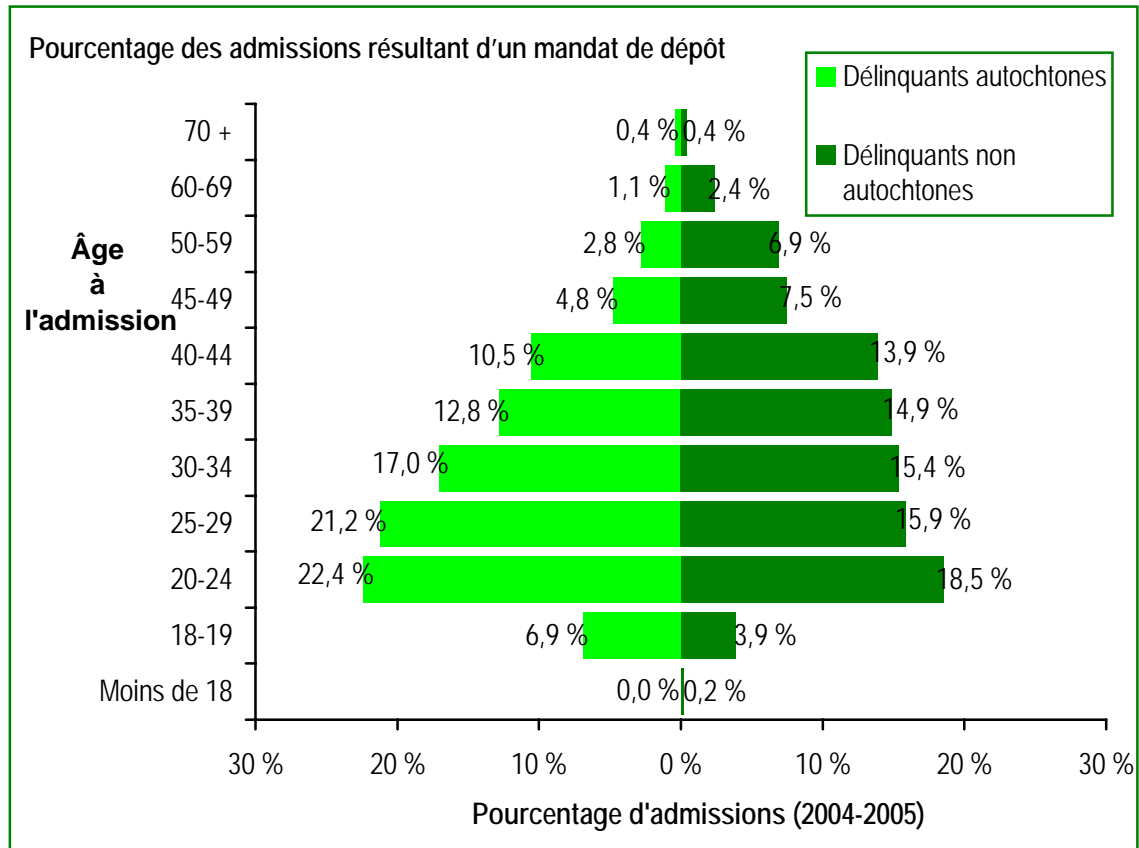
Nota

Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que la somme des pourcentages ne soit pas égale à 100.

Une admission en vertu d'un mandat de dépôt est une nouvelle admission dans un établissement fédéral qui découle de la décision d'un tribunal.

L'ÂGE MOYEN À L'ADMISSION EST PLUS BAS CHEZ LES DÉLINQUANTS AUTOCHTONES QUE CHEZ LES DÉLINQUANTS NON AUTOCHTONES

Figure C6



Source : Service correctionnel du Canada.

- Une proportion de 50,4 % des délinquants autochtones admis dans des établissements fédéraux en 2004-2005 avaient moins de 30 ans, contre seulement 38,5 % des non-Autochtones.
- L'âge médian des délinquants autochtones à l'admission est de 29 ans, comparativement à 33 ans pour les non-Autochtones.

Nota

Une admission en vertu d'un mandat de dépôt est une nouvelle admission dans un établissement fédéral qui découle de la décision d'un tribunal.

L'ÂGE MOYEN À L'ADMISSION EST PLUS BAS CHEZ LES DÉLINQUANTS AUTOCHTONES QUE CHEZ LES DÉLINQUANTS NON AUTOCHTONES

Tableau C6

Âge à l'admission	1994-1995						2004-2005					
	Autochtones		Non-Autochtones		Total		Autochtones		Non-Autochtones		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Moins de 18 ans	3	0,4	13	0,3	16	0,3	0	0,0	6	0,2	6	0,1
18 et 19 ans	41	6,1	195	4,7	236	4,9	54	6,9	148	3,9	202	4,4
De 20 à 24 ans	173	25,7	787	19,1	960	20,1	176	22,4	695	18,5	871	19,2
De 25 à 29 ans	157	23,3	830	20,2	987	20,6	167	21,2	596	15,9	763	16,8
De 30 à 34 ans	130	19,3	795	19,3	925	19,3	134	17,0	580	15,4	714	15,7
De 35 à 39 ans	75	11,1	542	13,2	617	12,9	101	12,8	561	14,9	662	14,6
De 40 à 44 ans	45	6,7	381	9,3	426	8,9	83	10,5	521	13,9	604	13,3
De 45 à 49 ans	23	3,4	243	5,9	266	5,6	38	4,8	282	7,5	320	7,0
De 50 à 59 ans	19	2,8	223	5,4	242	5,1	22	2,8	261	6,9	283	6,2
De 60 à 69 ans	5	0,7	84	2,0	89	1,9	9	1,1	92	2,4	101	2,2
70 ans ou plus	2	0,3	19	0,5	21	0,4	3	0,4	15	0,4	18	0,4
Total	673		4 112		4 785		787		3 757		4 544	

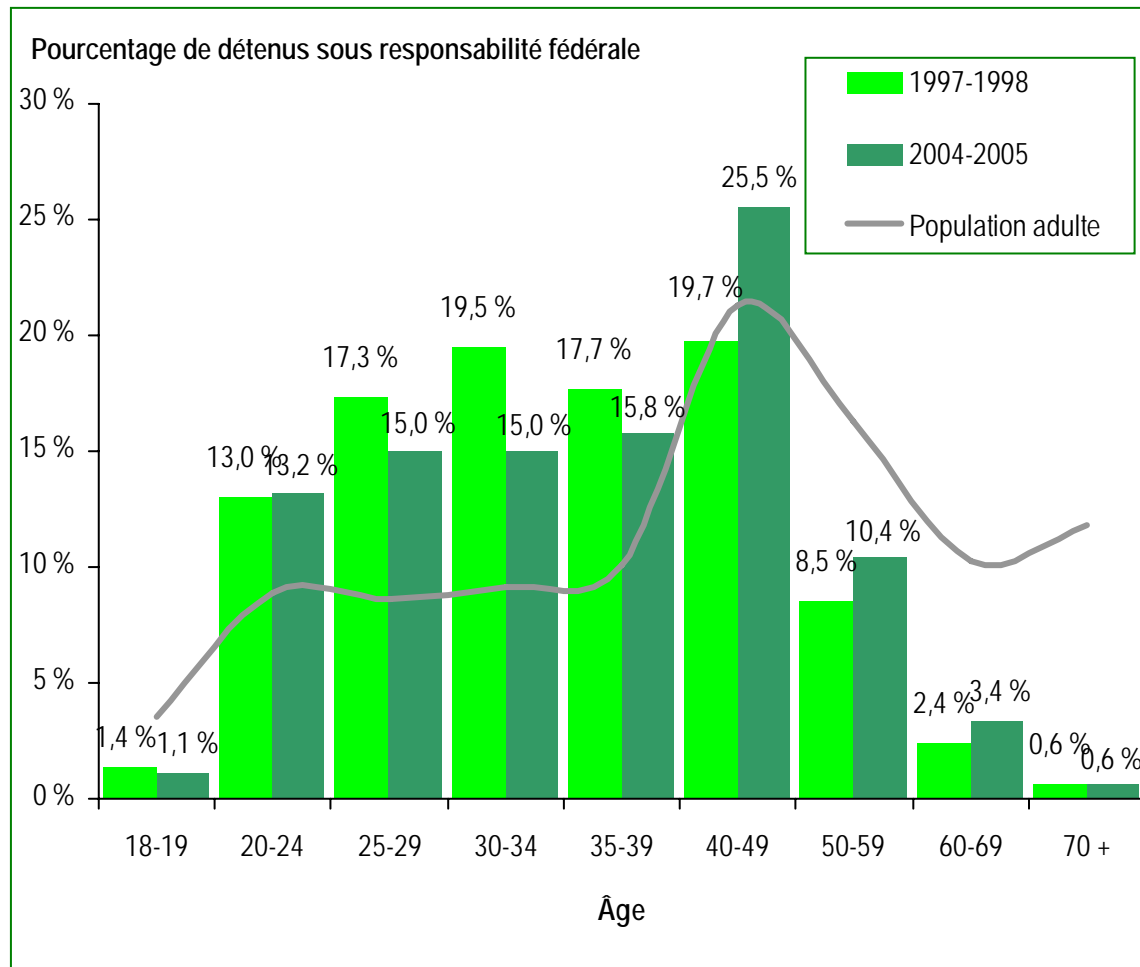
Source : Service correctionnel du Canada.

Nota

Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que la somme des pourcentages ne soit pas égale à 100.

QUATORZE POUR CENT DES DÉTENUS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE ONT 50 ANS OU PLUS

Figure C7



Source : Service correctionnel du Canada; Statistique Canada.

- En 2004-2005, 14,4 % des détenus avaient 50 ans ou plus, comparativement à 11,5 % en 1997-1998.
- En 2004-2005, 41,3 % des détenus sous responsabilité fédérale avaient entre 35 et 49 ans, alors que 31,4 % de la population canadienne* tombait dans ce groupe d'âge.
- Les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont sous surveillance dans la collectivité sont plus âgés que ceux qui sont en détention; en fait, 26,2 % des premiers ont 50 ans ou plus, comparativement à 14,4 % des seconds.

Nota

*Statistiques démographiques annuelles 2004, Statistique Canada.

Le groupe des détenus inclut les délinquants des deux sexes sous responsabilité fédérale qui purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial, ainsi que les délinquants bénéficiant d'une permission de sortir.

QUATORZE POUR CENT DES DÉTENUS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE ONT 50 ANS OU PLUS

Tableau C7

Âge	En détention		Dans la collectivité		Total		Pourcentage de la population adulte canadienne*
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Moins de 18 ans	3	<0,1	0	0,0	3	<0,1	-
18 et 19 ans	140	1,1	17	0,2	157	0,8	3,5
De 20 à 24 ans	1 664	13,2	662	8,1	2 326	11,2	8,9
De 25 à 29 ans	1 891	15,0	1 026	12,5	2 917	14,0	8,6
De 30 à 34 ans	1 889	15,0	1 054	12,8	2 943	14,1	9,1
De 35 à 39 ans	1 999	15,8	1 155	14,1	3 154	15,1	10,1
De 40 à 49 ans	3 214	25,5	2 161	26,3	5 375	25,8	21,3
De 50 à 59 ans	1 314	10,4	1 345	16,4	2 659	12,8	16,3
De 60 à 69 ans	428	3,4	588	7,2	1 016	4,9	10,3
70 ans ou plus	82	0,6	210	2,6	292	1,4	11,8
Total	12 624	100,0	8 218	100,0	20 842	100,0	100,0

Source : Service correctionnel du Canada; Statistique Canada.

Nota

*Statistiques démographiques annuelles 2004, Statistique Canada.

Le groupe des détenus inclut les délinquants des deux sexes sous responsabilité fédérale qui purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial, ainsi que les délinquants bénéficiant d'une permission de sortir.

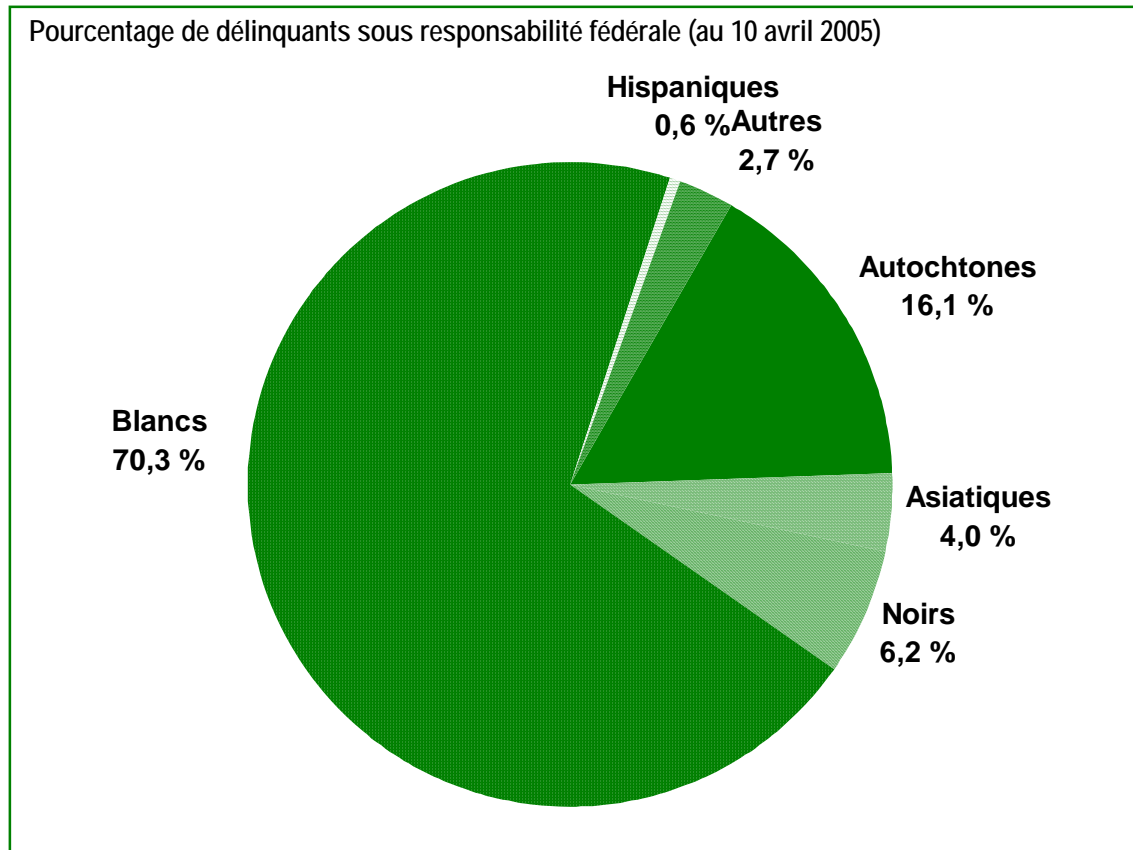
Le groupe des délinquants sous surveillance dans la collectivité inclut les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office, ou soumis à une ordonnance de surveillance de longue durée dans la collectivité, et ceux qui sont en détention temporaire ou mis en liberté conditionnelle pour expulsion.

Les données présentées sont un profil de la population de délinquants au 10 avril 2005.

Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que la somme des pourcentages ne soit pas égale à 100.

SOIXANTE-DIX POUR CENT DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE SONT DE RACE BLANCHE

Figure C8



Source : Service correctionnel du Canada.

- La population de délinquants sous responsabilité fédérale est diverse, mais se compose majoritairement (70,3 %) de Blancs.
- Les proportions n'ont guère changé depuis 2002.

Nota

Il convient d'interpréter ces données avec prudence parce qu'elles sont basées sur des renseignements fournis par les délinquants eux-mêmes durant leur période d'incarcération et que les catégories ne sont pas exhaustives.

La catégorie « Autochtones » inclut les Inuits, les Innus, les Métis et les Indiens de l'Amérique du Nord. La catégorie « Asiatiques » comprend les Arabes, les Asiatiques, les Chinois, les Philippins, les Japonais, les Coréens ainsi que les ressortissants des Indes occidentales, des Indes orientales, de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Sud. La catégorie « Hispaniques » inclut les Espagnols et les Latino-Américains.

Ces données reflètent la population totale de délinquants, laquelle comprend les délinquants des deux sexes sous responsabilité fédérale qui sont incarcérés (ils purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial, ou bénéficient d'une permission de sortir), ceux qui sont sous surveillance dans la collectivité, en liberté sous caution ou illégalement en liberté, et les évadés. Les délinquants sous surveillance dans la collectivité incluent les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office, ou soumis à une

ordonnance de surveillance de longue durée dans la collectivité, et ceux qui sont en détention temporaire ou mis en liberté conditionnelle pour expulsion.

SOIXANTE-DIX POUR CENT DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE SONT DE RACE BLANCHE

Tableau C8

	Population de délinquants			
	2002		2005	
	Nombre	%	Nombre	%
Autochtones	3 365	15,2	3 498	16,1
Inuits	130	0,6	129	0,6
Métis	949	4,3	968	4,5
Indiens de l'Amérique du Nord	2 286	10,3	2 401	11,1
Asiatiques	975	4,4	860	4,0
Arabes/Asie du Sud-Ouest	145	0,7	131	0,6
Asiatiques	317	1,4	191	0,9
Chinois	87	0,4	104	0,5
Indes orientales	77	0,3	44	0,2
Philippins	50	0,2	30	0,1
Japonais	4	<0,1	6	<0,1
Coréens	10	<0,1	17	0,1
Asie du Sud-Est	174	0,8	226	1,0
Asie du Sud	111	0,5	111	0,5
Noirs	1 390	6,3	1 344	6,2
Blancs	15 690	70,8	15 266	70,3
Hispaniques	137	0,6	138	0,6
Espagnols	69	0,3	32	0,1
Latino-Américains	68	0,3	106	0,5
Autres/inconnues	594	2,7	596	2,7
Total	22 151	100,0	21 702	100,0

Source : Service correctionnel du Canada.

Nota

Ces données reflètent la population totale de délinquants, laquelle comprend les délinquants des deux sexes sous responsabilité fédérale qui sont incarcérés (ils purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial, ou bénéficient d'une permission de sortir), ceux qui sont sous surveillance dans la collectivité, en liberté sous caution ou illégalement en liberté, et les évadés. Les délinquants sous surveillance dans la collectivité incluent les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office, ou soumis à une ordonnance de surveillance de longue durée dans la collectivité, et ceux qui sont en détention temporaire ou mis en liberté conditionnelle pour expulsion.

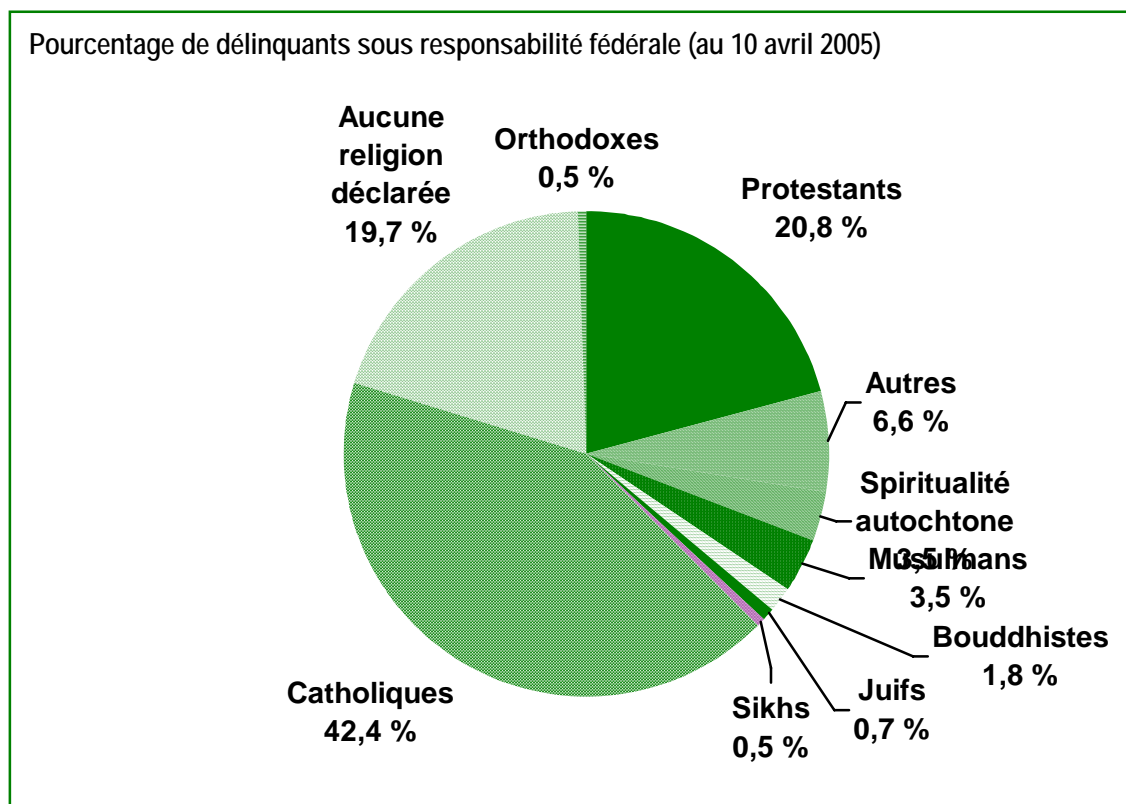
Il convient d'interpréter ces données avec prudence parce qu'elles sont basées sur des renseignements fournis par les délinquants eux-mêmes durant leur période d'incarcération et que les catégories ne sont pas exhaustives.

Les données indiquent le nombre de délinquants qui sont en détention ou sous surveillance dans la collectivité à la fin de chaque exercice (un exercice commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars).

Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que la somme des pourcentages ne soit pas égale à 100.

ON TROUVE DIVERSES CONFESSIONS RELIGIEUSES DANS LA POPULATION DE DÉLINQUANTS

Figure C9



Source : Service correctionnel du Canada.

- On trouve diverses confessions religieuses dans la population actuelle de délinquants sous responsabilité fédérale. Les deux religions les plus fréquemment déclarées sont le catholicisme (42,4 %) et le protestantisme (20,8 %). Vingt pour cent des délinquants ne déclarent aucune religion.
- Ces proportions ont peu changé depuis 2002.

Nota

Il convient d'interpréter ces données avec prudence parce qu'elles sont basées sur des renseignements fournis par les délinquants eux-mêmes durant leur période d'incarcération et que les catégories ne sont pas exhaustives.

La catégorie « Catholiques » inclut les catholiques, les catholiques romains, les catholiques grecs, les catholiques autochtones et les catholiques ukrainiens. La catégorie « Orthodoxes » comprend les orthodoxes grecs, les orthodoxes russes et les orthodoxes ukrainiens. La catégorie « Protestants » comprend les anglicans, les baptistes, les chrétiens missionnaires, les hutériens, les luthériens, les mennonites, les moraviens, les protestants de spiritualité autochtone, les pentecôtistes, les presbytériens, les protestants, l'Armée du salut, les adventistes du septième jour ainsi que les adeptes de la Christian Reformed Church, de l'Église Unie et de la Worlwide Church. La catégorie « Autres » inclut les autres doctrines déclarées comme l'agnosticisme, l'athéisme, le bahaïsme, la Science chrétienne, l'hindouisme, les témoins de Jéhovah, les mormons, les rastafariens, les taoïstes, les zoroastriens de même que les adeptes de la scientologie, du Siddha Yoga et du Wicca.

Les données reflètent la population totale de délinquants, laquelle comprend les délinquants des deux sexes sous responsabilité fédérale qui sont incarcérés (ils purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial, ou bénéficient d'une permission de sortir), ceux qui sont sous surveillance dans la collectivité, en liberté sous caution ou illégalement en liberté, et les évadés. Les délinquants sous surveillance dans la collectivité

incluent les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office, ou soumis à une ordonnance de surveillance de longue durée dans la collectivité, et ceux qui sont en détention temporaire ou mis en liberté conditionnelle pour expulsion.

ON TROUVE DIVERSES CONFESSIONS RELIGIEUSES DANS LA POPULATION DE DÉLINQUANTS

Tableau C9

	Population de délinquants			
	2002		2005	
	Nombre	%	Nombre	%
Catholiques	10 106	45,6	9 194	42,4
Protestants	4 807	21,7	4 519	20,8
Musulmans	660	3,0	761	3,5
Spiritualité autochtone	572	2,6	753	3,5
Bouddhistes	350	1,6	387	1,8
Juifs	159	0,7	159	0,7
Orthodoxes	118	0,5	104	0,5
Sikhs	83	0,4	102	0,5
Autres	1 488	6,7	1 437	6,6
Aucune religion déclarée	3 808	17,2	4 286	19,7
Total	22 151	100,0	21 702	100,0

Source : Service correctionnel du Canada.

Nota

Il convient d'interpréter ces données avec prudence parce qu'elles sont basées sur des renseignements fournis par les délinquants eux-mêmes durant leur période d'incarcération et que les catégories ne sont pas exhaustives.

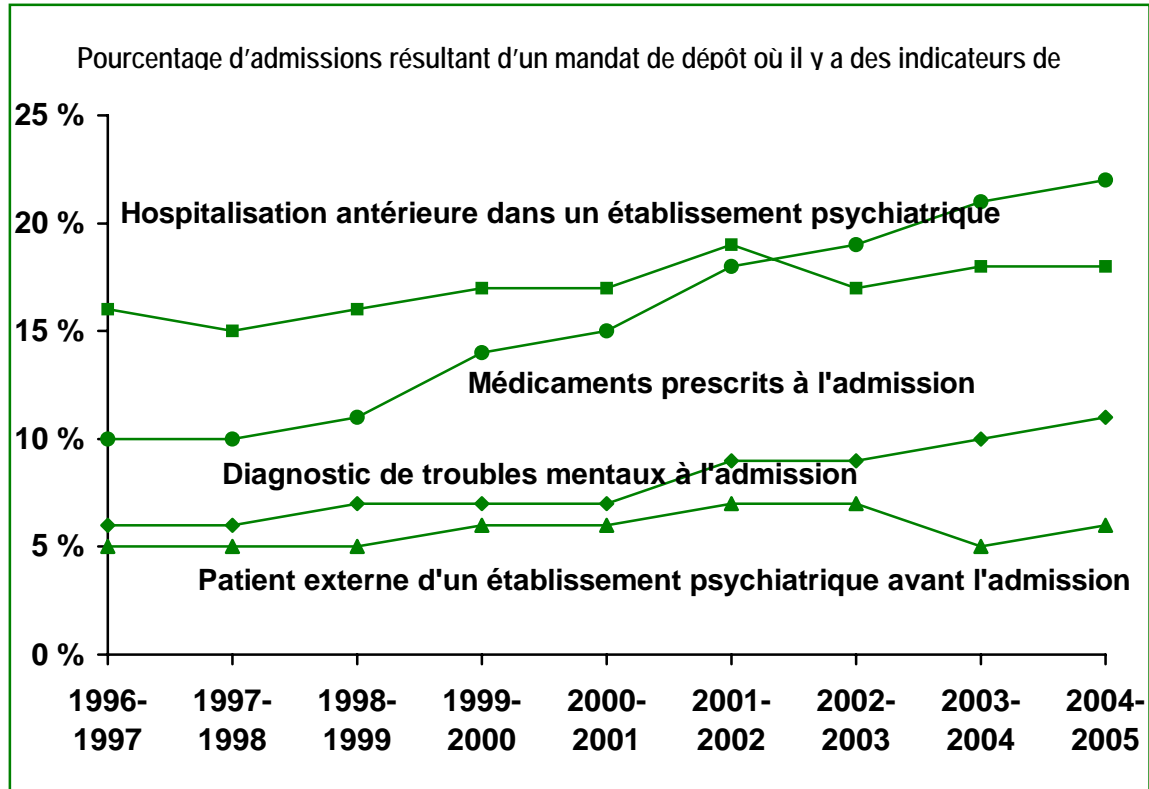
Les données reflètent la population totale de délinquants, laquelle comprend les délinquants des deux sexes sous responsabilité fédérale qui sont incarcérés (ils purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial, ou bénéficient d'une permission de sortir), ceux qui sont sous surveillance dans la collectivité, en liberté sous caution ou illégalement en liberté, et les évadés. Les délinquants sous surveillance dans la collectivité incluent les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office, ou soumis à une ordonnance de surveillance de longue durée dans la collectivité, et ceux qui sont en détention temporaire ou mis en liberté conditionnelle pour expulsion.

Les données indiquent le nombre de délinquants qui étaient en détention à la fin de chaque exercice (un exercice commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars).

Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que la somme des pourcentages ne soit pas égale à 100.

ONZE POUR CENT DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE ONT UN DIAGNOSTIC DE TROUBLES MENTAUX À L'ADMISSION

Figure C10.



Source: Service correctionnel du Canada.

- Le pourcentage de délinquants incarcérés dans un établissement fédéral qui ont un diagnostic de troubles mentaux au moment de l'admission est en hausse.
- En 2004-2005, 11 % des délinquants incarcérés dans un établissement fédéral avaient un diagnostic de troubles mentaux au moment de l'admission et 6 % avaient été des patients externes avant l'admission.
- En 2004-2005, 40% des femmes, comparativement à 17 % des hommes, avaient déjà été hospitalisées en raison de troubles psychiatriques.
- Le pourcentage de délinquants incarcérés dans un établissement fédéral qui se sont vu prescrire des médicaments pour des troubles psychiatriques à l'admission a plus que doublé, passant de 10 % en 1996-1997 à 22% en 2004-2005.
- La probabilité d'avoir un diagnostic de troubles mentaux ou de se faire prescrire des médicaments pour de tels troubles au moment de l'admission est deux fois plus grande chez les femmes que chez les hommes.

Nota

Les données viennent du processus d'évaluation initiale des délinquants au Service correctionnel du Canada, qui consiste à examiner tous les délinquants nouvellement admis afin de voir s'ils présentent des besoins liés à des facteurs dynamiques auxquels il pourrait être nécessaire de répondre par un traitement.

ONZE POUR CENT DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE ONT UN DIAGNOSTIC DE TROUBLES MENTAUX À L'ADMISSION

Tableau C10 (2004-2005)

Indicateur de santé mentale au moment de l'admission	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Diagnostic	39	19	356	10	395	11
Médicaments prescrits pour troubles psychiatriques	88	44	699	20	787	22
Hospitalisation antérieure dans un établissement psychiatrique	81	40	575	17	656	18
Patient externe d'un établissement psychiatrique	18	9	197	6	215	6

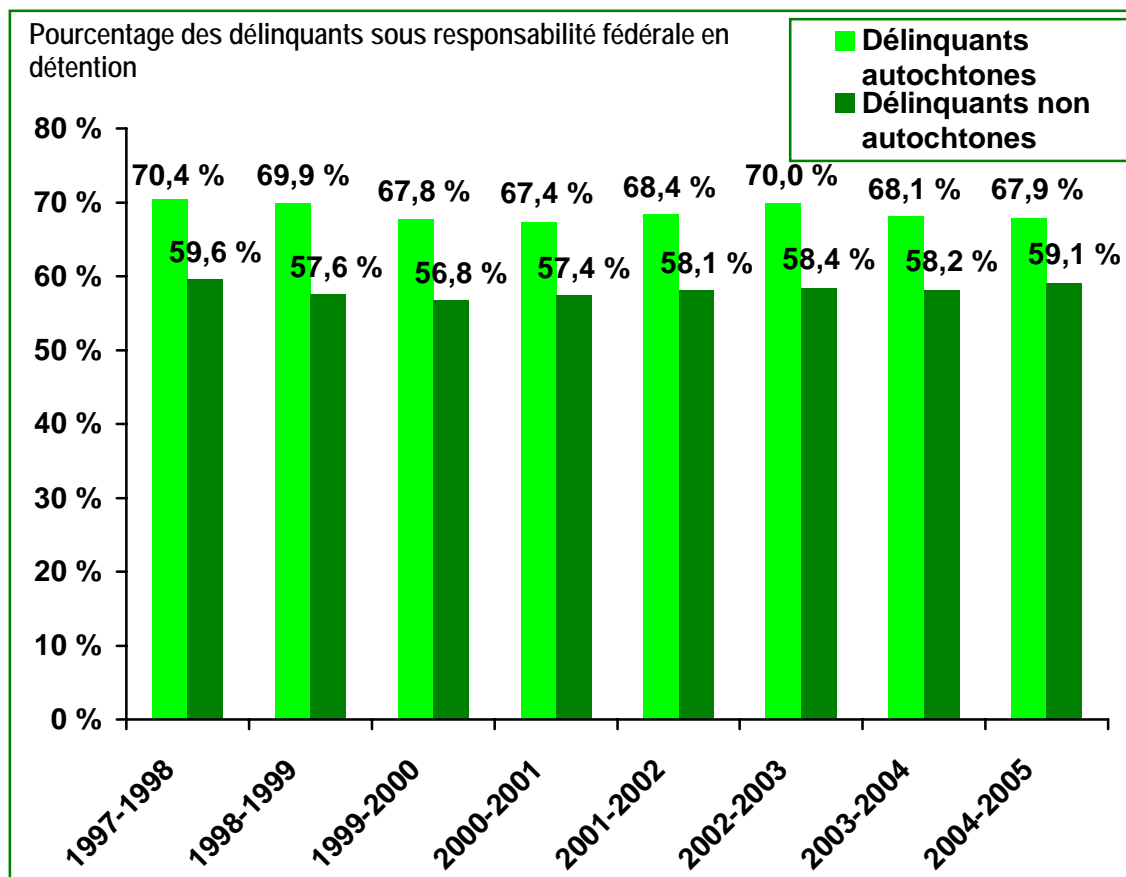
Source: Service correctionnel du Canada.

Nota

Les données viennent du processus d'évaluation initiale des délinquants au Service correctionnel du Canada, qui consiste à examiner tous les délinquants nouvellement admis afin de voir s'ils présentent des besoins liés à des facteurs dynamiques auxquels il pourrait être nécessaire de répondre par un traitement.

LA PROPORTION DE DÉLINQUANTS EN DÉTENTION EST PLUS ÉLEVÉE CHEZ LES AUTOCHTONES QUE CHEZ LES NON-AUTOCHTONES

Figure C11



Source : Service correctionnel du Canada.

- Au 31 mars 2005, la proportion de délinquants autochtones en détention (67,9 %) était supérieure de 9 % environ à la proportion enregistrée chez les non-Autochtones (59,1 %).
- Les femmes autochtones comptent pour 27,2 % de toutes les femmes incarcérées, tandis que les hommes autochtones représentent 17,9 % de la population carcérale chez les hommes.
- En 2004-2005, les délinquants autochtones représentaient 16,2 % de la population totale de délinquants sous responsabilité fédérale alors que les Autochtones adultes forment 2,7 % de la population adulte du Canada*.
- Durant la même année, les délinquants autochtones représentaient 18,2 % de la population carcérale et 13,2 % des délinquants en liberté sous condition.

Nota

*Recensement du Canada de 2001.

Le groupe des détenus inclut les délinquants des deux sexes sous responsabilité fédérale qui purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial.

Les données indiquent le nombre de délinquants qui sont en détention ou sous surveillance dans la collectivité à la fin de chaque exercice (un exercice commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars).

LA PROPORTION DE DÉLINQUANTS EN DÉTENTION EST PLUS ÉLEVÉE CHEZ LES AUTOCHTONES QUE CHEZ LES NON-AUTOCHTONES

Tableau C11

		En détention		Dans le collectivité		Total
		Nombre	%	Nombre	%	
Hommes						
2001-2002	Autochtones	2 129	69,1	952	30,9	3 081
	Non-Autochtones	10 176	58,8	7 131	41,2	17 307
	Total	12 305	60,4	8 083	39,6	20 388
2002-2003	Autochtones	2 209	70,6	920	29,4	3 129
	Non-Autochtones	10 087	59,1	6 991	40,9	17 078
	Total	12 296	60,9	7 911	39,1	20 207
2003-2004	Autochtones	2 193	68,5	1 009	31,5	3 202
	Non-Autochtones	9 841	58,8	6 897	41,2	16 738
	Total	12 034	60,4	7 906	39,6	19 940
2004-2005	Autochtones	2 196	68,8	994	31,2	3 190
	Non-Autochtones	10 060	59,9	6 735	40,1	16 795
	Total	12 256	61,3	7 729	38,7	19 985
Femmes						
2001-2002	Autochtones	98	55,7	78	44,3	176
	Non-Autochtones	260	39,0	407	61,0	667
	Total	358	42,5	485	57,5	843
2002-2003	Autochtones	104	59,1	72	40,9	176
	Non-Autochtones	252	39,4	388	60,6	640
	Total	356	43,6	460	56,4	816
2003-2004	Autochtones	108	60,3	71	39,7	179
	Non-Autochtones	271	42,8	362	57,2	633
	Total	379	46,7	433	53,3	812
2004-2005	Autochtones	100	52,4	91	47,6	191
	Non-Autochtones	268	40,2	398	59,8	666
	Total	368	42,9	489	57,1	857

Source : Service correctionnel du Canada.

Nota

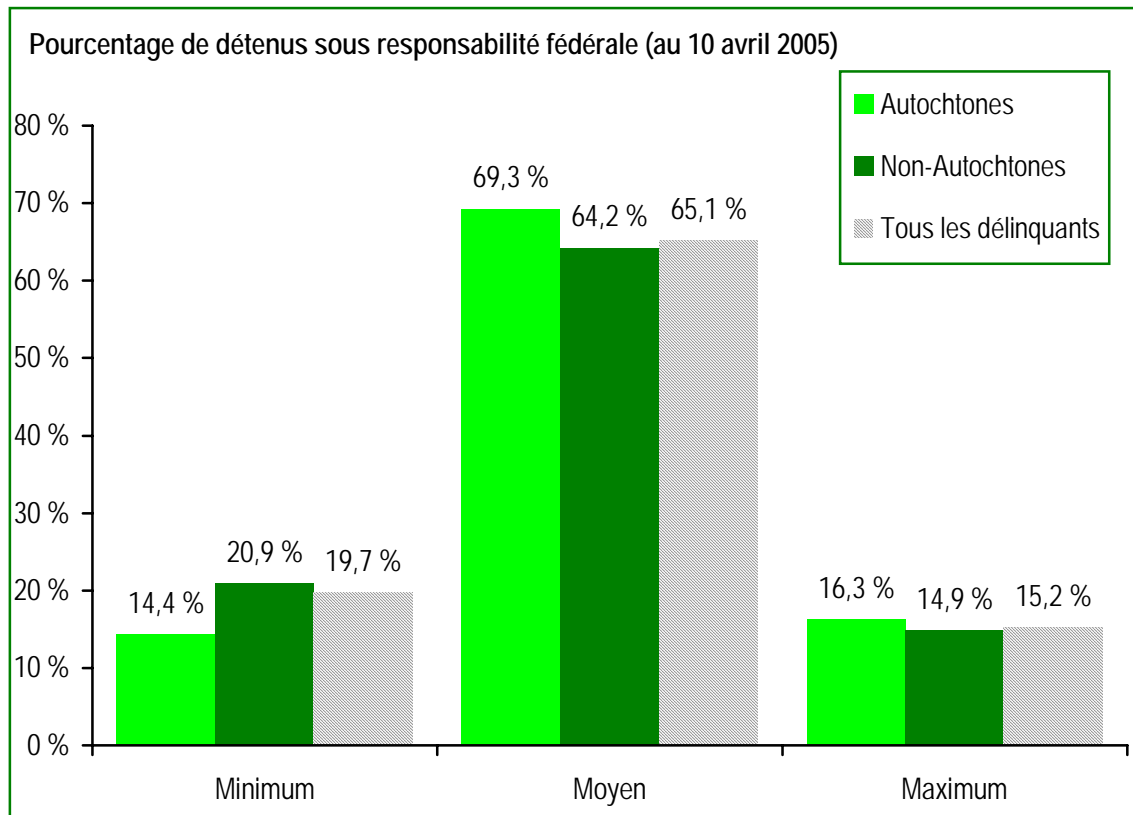
Le groupe des détenus inclut les délinquants des deux sexes sous responsabilité fédérale qui purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial.

Le groupe des délinquants sous surveillance dans la collectivité inclut les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office, ou soumis à une ordonnance de surveillance de longue durée dans la collectivité, et ceux qui sont en détention temporaire ou mis en liberté conditionnelle pour expulsion.

Les données indiquent le nombre de délinquants qui sont en détention ou sous surveillance dans la collectivité à la fin de chaque exercice (un exercice commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars).

LA MAJORITÉ DES DÉTENUS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE SONT CLASSÉS AU NIVEAU DE RISQUE DE SÉCURITÉ MOYEN

Figure C12



Source : Service correctionnel du Canada.

- 65,1 % des détenus sous responsabilité fédérale sont classés au niveau de risque de sécurité moyen.
- Toute proportion gardée, les délinquants autochtones sont moins nombreux que les non-Autochtones au niveau de risque de sécurité minimum (14,4 % et 20,9 %, respectivement).
- 16,3 % des délinquants autochtones sont classés au niveau de risque de sécurité maximum comparativement à 14,9 % des non-Autochtones.

Nota

Les données indiquent le niveau de sécurité des délinquants recensée le 10 avril 2005.

LA MAJORITÉ DES DÉTENUS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE SONT CLASSÉS AU NIVEAU DE RISQUE DE SÉCURITÉ MOYEN

Tableau C12

Niveau de sécurité	Autochtones		Non-Autochtones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Minimum	319	14,4	2 000	20,9	2 319	19,7
Moyen	1 532	69,3	6 129	64,2	7 661	65,1
Maximum	361	16,3	1 422	14,9	1 783	15,2
Total classifié	2 212	100,0	9 551	100,0	11 763	100,0
Pas encore déterminé*	84		777		861	
Total	2 296		10 328		12 624	

Source : Service correctionnel du Canada.

Nota

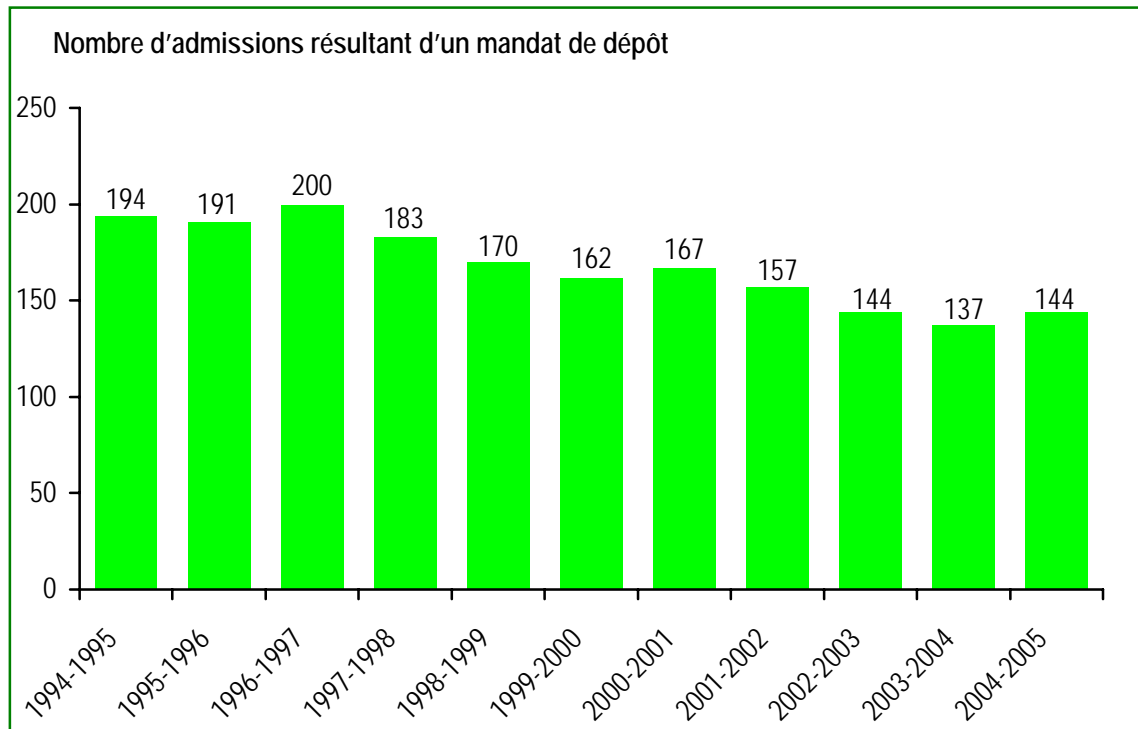
*La catégorie « Pas encore déterminé » inclut les délinquants auxquels on n'a pas encore assigné de cote de sécurité.

Les données indiquent le niveau de risque de sécurité des délinquants recensée le 10 avril 2005.

Le groupe des détenus inclut les délinquants des deux sexes sous responsabilité fédérale qui purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial ainsi que ceux qui bénéficient d'une permission de sortir.

LE NOMBRE D'ADMISSIONS DE DÉLINQUANTS CONDAMNÉS À UNE PEINE D'EMPRISONNEMENT À PERPÉTUITÉ OU D'UNE DURÉE INDÉTERMINÉE A DIMINUÉ DE 26 %

Figure C13



Source : Service correctionnel du Canada.

- Entre 1994-1995 et 2004-2005, on a observé une baisse de 25,8 % du nombre de délinquants condamnés à l'emprisonnement à perpétuité ou à une peine d'une durée indéterminée* qui ont été admis dans les établissements fédéraux. En comparaison, le nombre total d'admissions a diminué de 11,7 % durant la même période.
- En 1994-1995, les délinquants condamnés à perpétuité ou à une peine d'une durée indéterminée avaient 33 ans en moyenne au moment de leur admission. En 2004-2005, l'âge moyen était de 35 ans.
- Au 10 avril 2005, 2 828 détenus sous responsabilité fédérale purgeaient une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée. Ils se répartissaient ainsi : 2 762 (97,7 %) hommes et 66 (2,3 %) femmes; 486 (17,2 %) Autochtones et 2 342 (82,8 %) non-Autochtones.
- Au 10 avril 2005, 22 % des délinquants sous responsabilité fédérale purgeaient une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée. Soixante-trois pour cent (63 %) étaient en détention alors que 37 % étaient sous surveillance dans la collectivité.

Nota

*Une peine d'emprisonnement à perpétuité et une peine d'une durée indéterminée peuvent toutes deux entraîner une incarcération à vie, mais elles sont différentes. La première est une peine de détention à vie imposée par un juge au moment du prononcé de la sentence, par exemple pour

meurtre, alors que l'emprisonnement pour une période indéterminée est la conséquence de la décision que prend un tribunal de déclarer, par exemple, qu'un délinquant est un délinquant dangereux, après étude d'une demande en ce sens.

Une admission en vertu d'un mandat de dépôt est une nouvelle admission dans un établissement fédéral qui découle de la décision d'un tribunal.

LE NOMBRE D'ADMISSIONS DE DÉLINQUANTS CONDAMNÉS À UNE PEINE D'EMPRISONNEMENT À PERPÉTUITÉ OU D'UNE DURÉE INDÉTERMINÉE A DIMINUÉ DE 26 %

Tableau C13

Année	Délinquants autochtones			Délinquants non autochtones			Total		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1994-1995	1	27	28	9	157	166	10	184	194
1995-1996	1	36	37	9	145	154	10	181	191
1996-1997	2	31	33	9	158	167	11	189	200
1997-1998	0	32	32	5	146	151	5	178	183
1998-1999	2	39	41	3	126	129	5	165	170
1999-2000	4	26	30	4	128	132	8	154	162
2000-2001	2	30	32	8	127	135	10	157	167
2001-2002	0	29	29	6	122	128	6	151	157
2002-2003	0	28	28	4	112	116	4	140	144
2003-2004	0	17	17	2	118	120	2	135	137
2004-2005	1	18	19	5	120	125	6	138	144

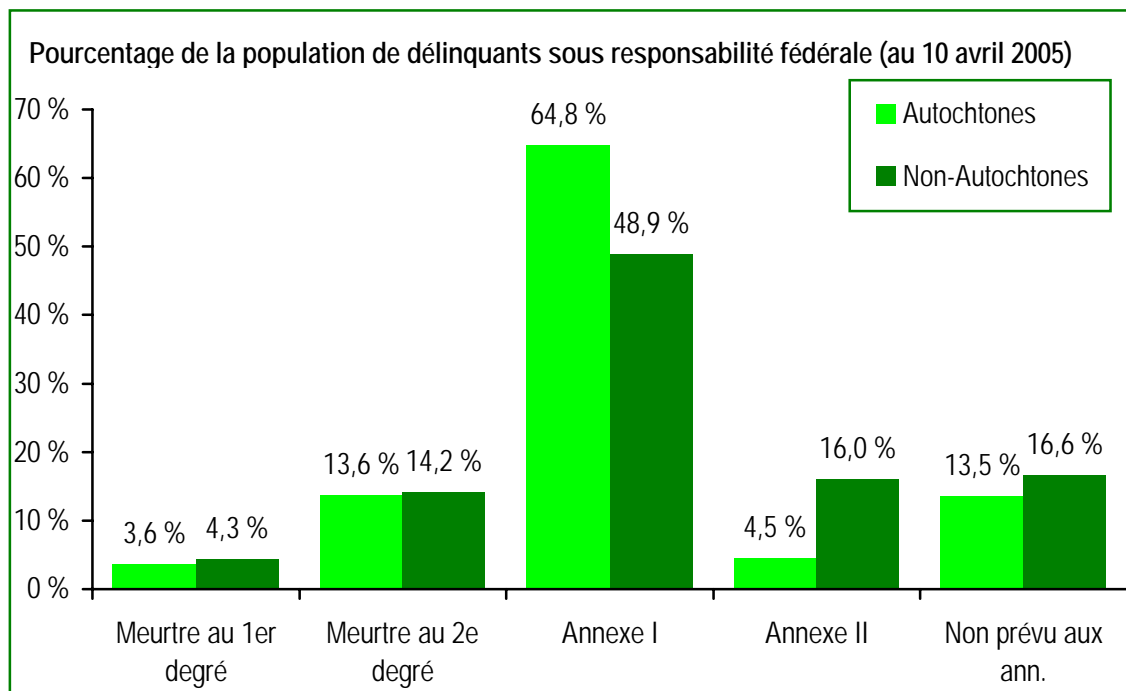
Source: Service correctionnel du Canada.

Nota

Le tableau comprend à la fois les données sur la condamnés à perpétuité et celles sur les délinquants purgeant une peine d'une durée indéterminée. Une peine d'emprisonnement à perpétuité et une peine d'une durée indéterminée peuvent toutes deux entraîner une incarcération à vie, mais elles sont différentes. La première est une peine de détention à vie imposée par un juge au moment du prononcé de la sentence, par exemple pour meurtre, alors que l'emprisonnement pour une période indéterminée est la conséquence de la décision que prend un tribunal de déclarer, par exemple, qu'un délinquant est un délinquant dangereux, après étude d'une demande en ce sens.

SOIXANTE-DIX POUR CENT DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE PURGENT UNE PEINE POUR UNE INFRACTION AVEC VIOLENCE*

Figure C14



Source : Service correctionnel du Canada.

- Au 10 avril 2005, 82,0 % des délinquants autochtones ont purgé une peine pour une infraction avec violence, contre 67,4 % des délinquants non autochtones.
- En ce qui concerne plus spécifiquement les femmes, 80,0 % des délinquantes autochtones ont purgé une peine pour une infraction avec violence, contre 50,2 % des délinquantes non autochtones.
- 64,8 % des délinquants autochtones ont été condamnés pour une infraction figurant à l'annexe I, comparativement à 48,9 % des délinquants non autochtones.
- 4,5 % des délinquants autochtones ont été condamnés pour une infraction figurant à l'annexe II, comparativement à 16,0 % des délinquants non autochtones
- Concernant les délinquants qui ont purgé une peine pour meurtre, 3,5 % étaient des femmes et 15,1 % étaient des Autochtones.
- 28,0 % des femmes ont été déclarées coupables d'une infraction visée à l'annexe II, comparativement à 13,6 % pour les hommes.

Nota

*Les infractions avec violence comprennent le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré et les infractions énumérées à l'annexe I. Les infractions visées à l'annexe I sont les infractions de nature sexuelle et les autres crimes violents, à l'exception des meurtres au premier et au deuxième degré (voir la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*).

Les infractions visées à l'annexe II sont les infractions graves relatives aux drogues et les complots en vue de commettre de telles infractions (voir la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*).

Dans les cas où le délinquant purge une peine pour plusieurs infractions, on a retenu l'infraction considérée comme la plus grave.

SOIXANTE-DIX POUR CENT DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE PURGENT UNE PEINE POUR UNE INFRACTION AVEC VIOLENCE*

Tableau C14

Catégorie de l'infraction	Autochtones			Non-Autochtones			Total		
	Fem.	Hom.	Total	Fem.	Hom.	Total	Fem.	Hom.	Total
Meurtre au 1 ^{er} degré	2	123	125	21	763	784	23	886	909
Pourcentage	1,0	3,7	3,6	3,0	4,4	4,3	2,5	4,3	4,2
Meurtre au 2 ^e degré	22	452	474	93	2 485	2 578	115	2 937	3 052
Pourcentage	10,7	13,7	13,6	13,2	14,2	14,2	12,6	14,1	14,1
Annexe I	140	2 128	2 268	241	8 666	8 907	381	10 794	11 175
Pourcentage	68,3	64,6	64,8	34,1	49,5	48,9	41,8	51,9	51,5
Annexe II	26	133	159	229	2 691	2 920	255	2 824	3 079
Pourcentage	12,7	4,0	4,5	32,4	15,4	16,0	28,0	13,6	14,2
Inf. non prévue aux annexes	15	457	472	123	2 892	3 015	138	3 349	3 487
Pourcentage	7,3	13,9	13,5	17,4	16,5	16,6	15,1	16,1	16,1
Total	205	3 293		707	17 497		912	20 790	
	3 498			18 204			21 702		

Source : Service correctionnel du Canada.

Nota

*Les infractions avec violence comprennent le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré et les infractions énumérées à l'annexe I. Les infractions visées à l'annexe I sont les infractions de nature sexuelle et les autres crimes violents, à l'exception des meurtres au premier et au deuxième degré (voir la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*).

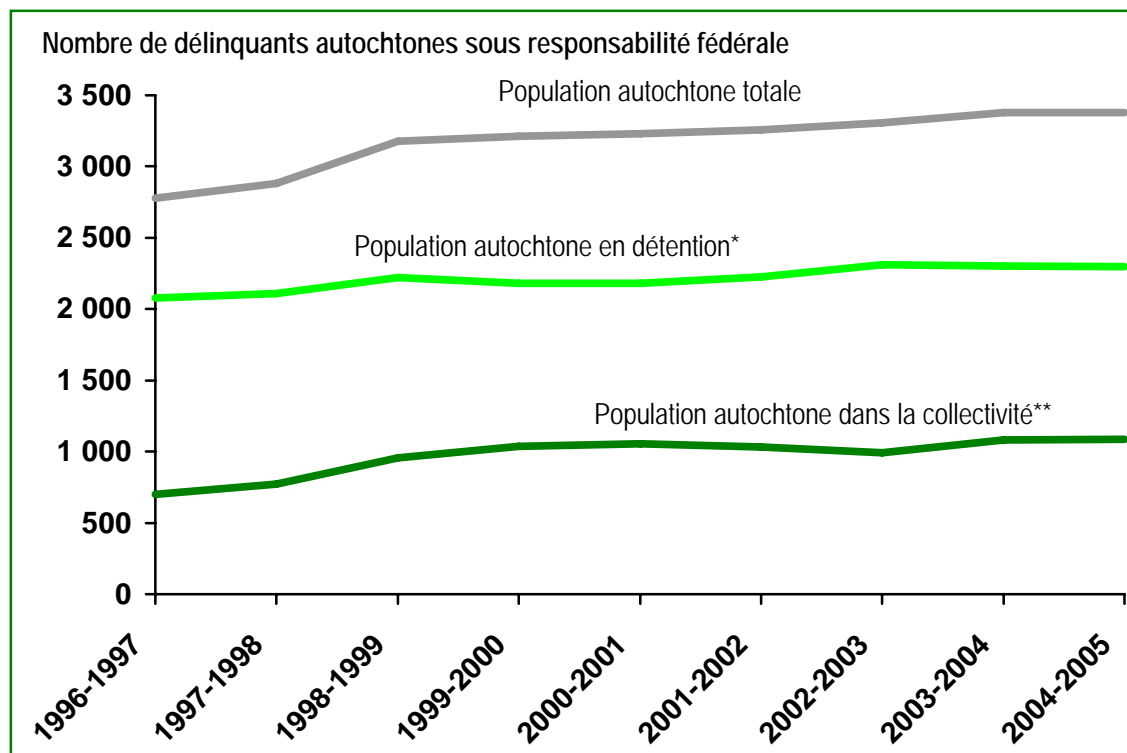
Les infractions visées à l'annexe II sont les infractions graves relatives aux drogues et les complots en vue de commettre de telles infractions (voir la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*).

Les données reflètent la population totale de délinquants, laquelle comprend les délinquants des deux sexes sous responsabilité fédérale qui sont incarcérés (ils purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial, ou bénéficient d'une permission de sortir), ceux qui sont sous surveillance dans la collectivité, en liberté sous caution ou illégalement en liberté, et les évadés. Les délinquants sous surveillance dans la collectivité incluent les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office, ou soumis à une ordonnance de surveillance de longue durée dans la collectivité, et ceux qui sont en détention temporaire ou mis en liberté conditionnelle pour expulsion.

Ces chiffres sont basés sur la population de délinquants recensée le 10 avril 2005.

LE NOMBRE DE DÉLINQUANTS AUTOCHTONES SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE N'À PAS CHANGÉ EN 2004-2005

Figure C15



Source : Service correctionnel du Canada.

- Entre 1996-1997 et 2003-2004, la population autochtone sous responsabilité fédérale s'est accrue de 21,7 %, mais il n'y a pas eu de changement entre 2003-2004 et 2004-2005.
- Le nombre d'Autochtones du sexe féminin qui sont en détention augmente constamment; entre 1996-1997 et 2004-2005, il est passé de 62 à 100, ce qui représente une hausse de 61,3 % en huit ans. Durant la même période, on a observé un accroissement de 9,0 % chez les hommes, dont le nombre est passé de 2 014 à 2 196.
- Le nombre de délinquants autochtones sous surveillance dans la collectivité a connu une hausse de 55,0 % au cours des huit dernières années, passant de 700 à 1 085. Leur nombre équivaut à 13,2 % de la population totale de délinquants sous surveillance dans la collectivité.

Nota

*Le groupe des détenus inclut les délinquants sous responsabilité fédérale qui purgent leur peine dans un établissement fédéral ou provincial.

**Le groupe des délinquants sous surveillance dans la collectivité inclut les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office, ou soumis à une ordonnance de surveillance de longue durée dans la collectivité, et ceux qui sont en détention temporaire ou mis en liberté conditionnelle pour expulsion.

LE NOMBRE DE DÉLINQUANTS AUTOCHTONES SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE N'A PAS CHANGÉ EN 2004-2005

Tableau C15

Délinquants autochtones		Année				
		2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
En détention						
Région de l'Atlantique	Hommes	68	79	90	86	83
	Femmes	5	5	5	6	3
Région du Québec	Hommes	160	194	212	202	184
	Femmes	4	5	6	5	3
Région de l'Ontario	Hommes	278	297	304	289	290
	Femmes	8	6	14	11	11
Région des Prairies	Hommes	1 221	1 175	1 212	1 202	1 213
	Femmes	66	71	64	66	69
Région du Pacifique	Hommes	365	384	391	414	426
	Femmes	5	11	15	20	14
Total	Hommes	2 092	2 129	2 209	2 193	2 196
	Femmes	88	98	104	108	100
	Total	2 180	2 227	2 313	2 301	2 296
Dans la collectivité						
Région de l'Atlantique	Hommes	29	28	24	27	31
	Femmes	2	3	2	1	5
Région du Québec	Hommes	48	59	57	84	67
	Femmes	0	0	0	2	2
Région de l'Ontario	Hommes	115	103	104	117	112
	Femmes	9	11	10	10	10
Région des Prairies	Hommes	606	578	551	573	598
	Femmes	59	58	54	48	57
Région du Pacifique	Hommes	181	184	184	208	186
	Femmes	4	6	6	10	17
Total	Hommes	979	952	920	1 009	994
	Femmes	74	78	72	71	91
	Total	1 053	1 030	992	1 080	1 085
Total des délinquants en détention et dans la collectivité		3,233	3 257	3 305	3 381	3 381

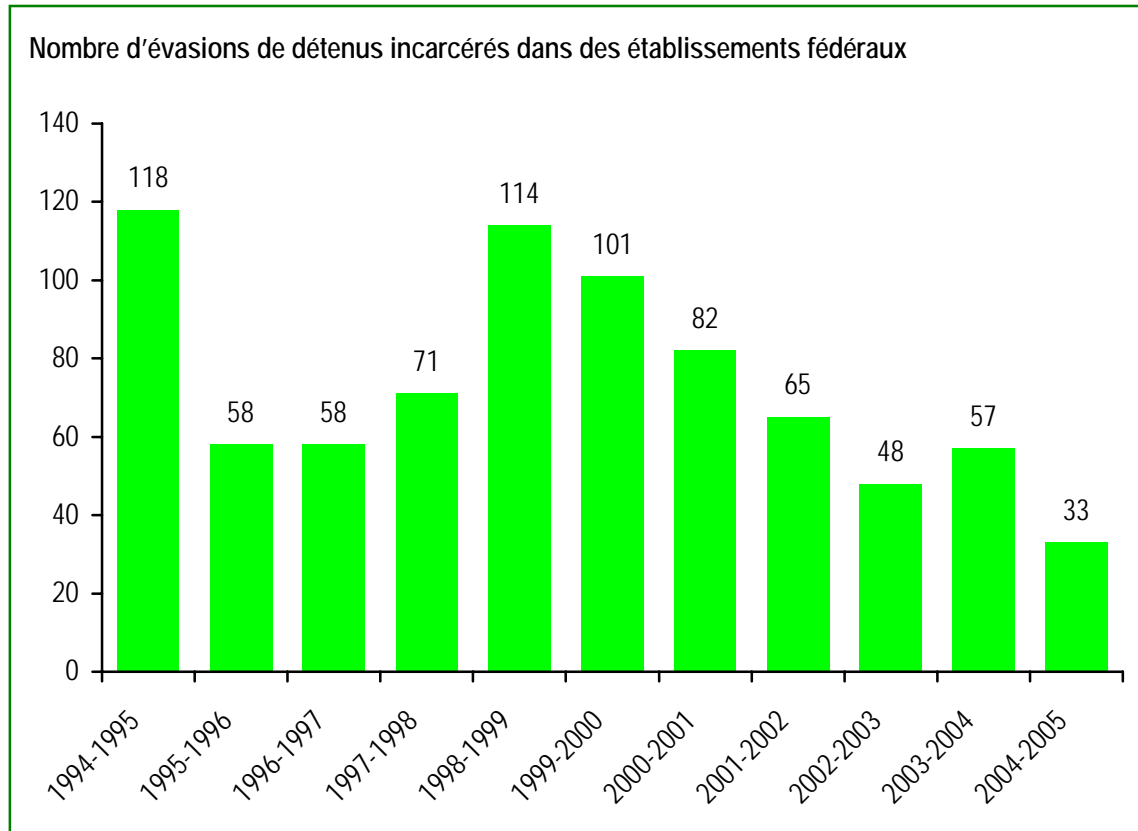
Source : Service correctionnel du Canada.

Nota

Dans les statistiques régionales concernant le Service correctionnel du Canada, les données relatives aux territoires du Nord sont déclarées comme suit : celles du Nunavut sont incluses dans la région de l'Ontario, celles des Territoires du Nord-Ouest dans la région des Prairies, et celles du Yukon dans la région du Pacifique.

LE NOMBRE D'ÉVASIONS A DIMINUÉ

Figure C16



Source : Sécurité, Service correctionnel du Canada.

- En 2004-2005, il y a eu 32 évasions dans lesquelles étaient impliqués 33 détenus. Sur ces 33 détenus, 31 avaient été repris au 1^{er} avril 2005. Une évadée était une femme.
- En 2004-2005, 31 des 33 évadés étaient incarcérés dans un établissement à sécurité minimale lorsqu'ils se sont échappés.
- Les détenus qui se sont évadés d'établissements fédéraux en 2004-2005 représentaient moins de 0,2 % de la population carcérale.

LE NOMBRE D'ÉVASIONS A DIMINUÉ

Tableau C16

Type d'évasion	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Évasions d'établissements à niveaux de sécurité multiples	0	2	0	2	1
Nombre d'évadés	0	3	0	2	1
Évasions d'établissements à sécurité maximale	0	0	0	0	0
Nombre d'évadés	0	0	0	0	0
Évasions d'établissements à sécurité moyenne	2	3	0	1	1
Nombre d'évadés	2	6	0	1	1
Évasions d'établissements à sécurité minimale	70	47	43	48	30
Nombre d'évadés	80	56	48	54	31
Total nombre d'évasions	72	52	43	51	32
Nombre total d'évadés	82	65	48	57	33

Source : Sécurité, Service correctionnel du Canada.

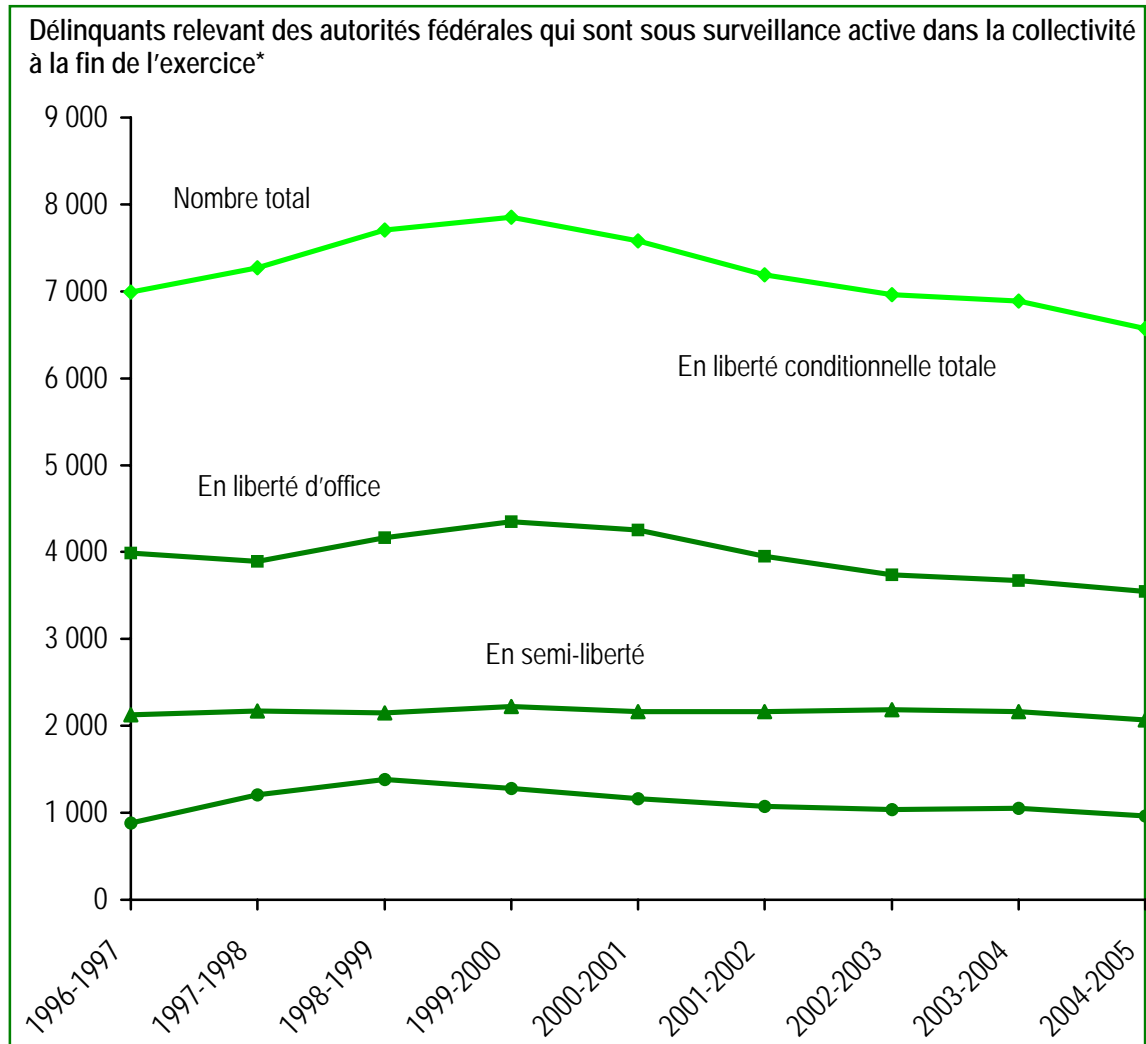
Nota

Les données représentent le nombre d'évasions de détenus incarcérés dans des établissements fédéraux au cours de chaque exercice (un exercice commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars).

Il peut arriver que plusieurs détenus soient impliqués dans une évasion.

LE NOMBRE DE DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE SURVEILLÉS DANS LA COLLECTIVITÉ EST EN BAISSSE

Figure C17



Source : Service correctionnel du Canada.

- Le nombre de délinquants relevant des autorités fédérales qui sont sous surveillance active dans la collectivité** a connu une hausse de 1996-1997 à 1999-2000, mais il est descendu durant les cinq dernières années.
- En 2004-2005, il y avait 6 167 hommes et 408 femmes qui étaient sous surveillance active dans la collectivité.

Nota

*Un exercice débute le 1^{er} avril et prend fin le 31 mars.

**Les données ci-dessus n'incluent pas les délinquants dont la liberté sous condition a été suspendue, ceux qui sont visés par une ordonnance de surveillance de longue durée ni ceux qui ont été expulsés du Canada.

La semi-liberté est un type de liberté sous condition accordée par la Commission nationale des libérations conditionnelles qui permet au délinquant de participer à des activités hors du milieu carcéral pour se préparer à la libération conditionnelle totale ou à la libération d'office. Le délinquant est tenu de revenir chaque soir à un établissement ou à une maison de transition, à moins d'être autorisé à ne pas le faire par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

La liberté conditionnelle totale est une forme de liberté sous condition accordée par la Commission nationale des libérations conditionnelles qui permet au délinquant de purger le reste de sa peine sous surveillance dans la collectivité.

La liberté d'office est une forme de liberté sous condition assujettie à une surveillance dont le délinquant peut bénéficier après avoir purgé les deux tiers de sa peine.

LE NOMBRE DE DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE SURVEILLÉS DANS LA COLLECTIVITÉ EST EN BAISSÉ

Tableau C17

Année	Type de liberté dont bénéficient les délinquants sous responsabilité fédérale									
	Semi-liberté		Liberté conditionnelle totale		Liberté d'office		Totaux			Chang. (en %)*
	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Les deux	
1996-1997	39	843	260	3 725	26	2 101	325	6 669	6 994	-
1997-1998	60	1 147	272	3 623	30	2 138	362	6 908	7 270	3,9
1998-1999	85	1 300	287	3 881	39	2 112	411	7 293	7 704	6,0
1999-2000	83	1 200	334	4 013	35	2 184	452	7 397	7 849	1,9
2000-2001	68	1 097	328	3 925	51	2 112	447	7 134	7 581	-3,4
2001-2002	55	1 018	298	3 654	56	2 109	409	6 781	7 190	-5,2
2002-2003	71	969	267	3 469	54	2 132	392	6 570	6 962	-3,2
2003-2004	67	986	259	3 412	42	2 120	368	6 518	6 886	-1,1
2004-2005	90	872	249	3 296	69	1 999	408	6 167	6 575	-4,5

Source : Service correctionnel du Canada.

Nota

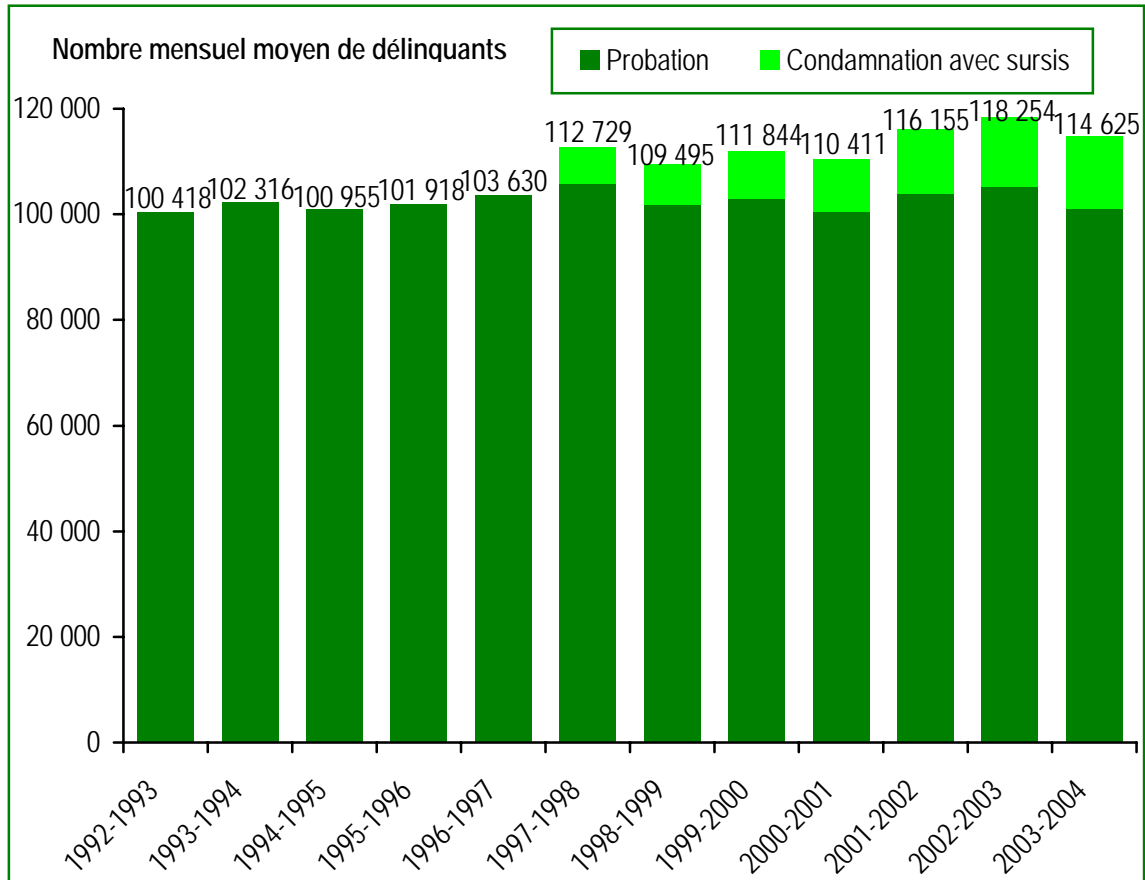
*Le changement en pourcentage est mesuré par rapport à l'année précédente.

Ces chiffres indiquent le nombre de délinquants qui étaient *sous surveillance active* au moment où l'exercice a pris fin (un exercice commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars).

Les données présentées n'incluent pas les délinquants dont la liberté sous condition a été suspendue, ceux qui sont visés par une ordonnance de surveillance de longue durée ni ceux qui ont été expulsés du Canada.

LES CONDAMNATIONS AVEC SURSIS ONT FAIT AUGMENTER LA POPULATION RECEVANT DES SERVICES CORRECTIONNELS COMMUNICAIRES PROVINCIAUX/TERRITORIAUX

Figure C18



Source : Enquête sur les services correctionnels pour adultes, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

- Depuis que, en septembre 1996, la condamnation avec sursis est devenue une option en matière de détermination de la peine, le nombre de délinquants soumis à une ordonnance de sursis augmente constamment.
- En 2003-2004, on comptait 100 993 probationnaires au total.
- Le nombre de probationnaires n'a guère changé dans les dix dernières années.

Nota

Une condamnation avec sursis est une décision rendue par le tribunal selon laquelle le délinquant purge une peine d'emprisonnement dans la collectivité dans des conditions déterminées. L'octroi d'un sursis n'est possible que si le délinquant est condamné à un emprisonnement de moins de deux ans. Depuis septembre 1996, la condamnation avec sursis est une option lorsque la peine est de ressort provincial ou territorial.

Les données sur la probation ne sont pas disponibles pour le Nunavut pour 1999-2000, 2000-2001 et 2002-2003, ni pour le Nouveau-Brunswick de 2000-2001 à 2002-2003. Il n'y a pas de données concernant les Territoires du Nord-Ouest pour la période visée.

La déclaration de données sur les condamnations avec sursis a débuté en 1997-1998, car c'était la première année complète où il existait des données. Les chiffres ne sont pas disponibles pour l'Île-du-Prince-Édouard en 1998-1999 et 1999-2000, pour le Nouveau-Brunswick de 1997-1998 à 2002-2003, pour les Territoires du Nord-Ouest de 1997-1998 à 2001-2002, ni pour le Nunavut en 1999-2000, 2000-2001 et 2002-2003.

LES CONDAMNATIONS AVEC SURSIS ONT FAIT AUGMENTER LA POPULATION RECEVANT DES SERVICES CORRECTIONNELS COMMUNITAIRES PROVINCIAUX / TERRITORIAUX

Tableau C18

Année	Nombre mensuel moyen de probationnaires	Nombre mensuel moyen de délinquants soumis à une ordonnance de sursis	Total
1992-1993	100 418	--	100 418
1993-1994	102 316	--	102 316
1994-1995	100 955	--	100 955
1995-1996	101 918	--	101 918
1996-1997	103 630	--	103 630
1997-1998	105 861	6 868	112 729
1998-1999	101 868	7 627	109 495
1999-2000	102 860	8 984	111 844
2000-2001	100 526	9 885	110 411
2001-2002	103 946	12 209	116 155
2002-2003	105 061	13 193	118 254
2003-2004	100 993	13 632	114 625

Source : Enquête sur les services correctionnels pour adultes, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Nota

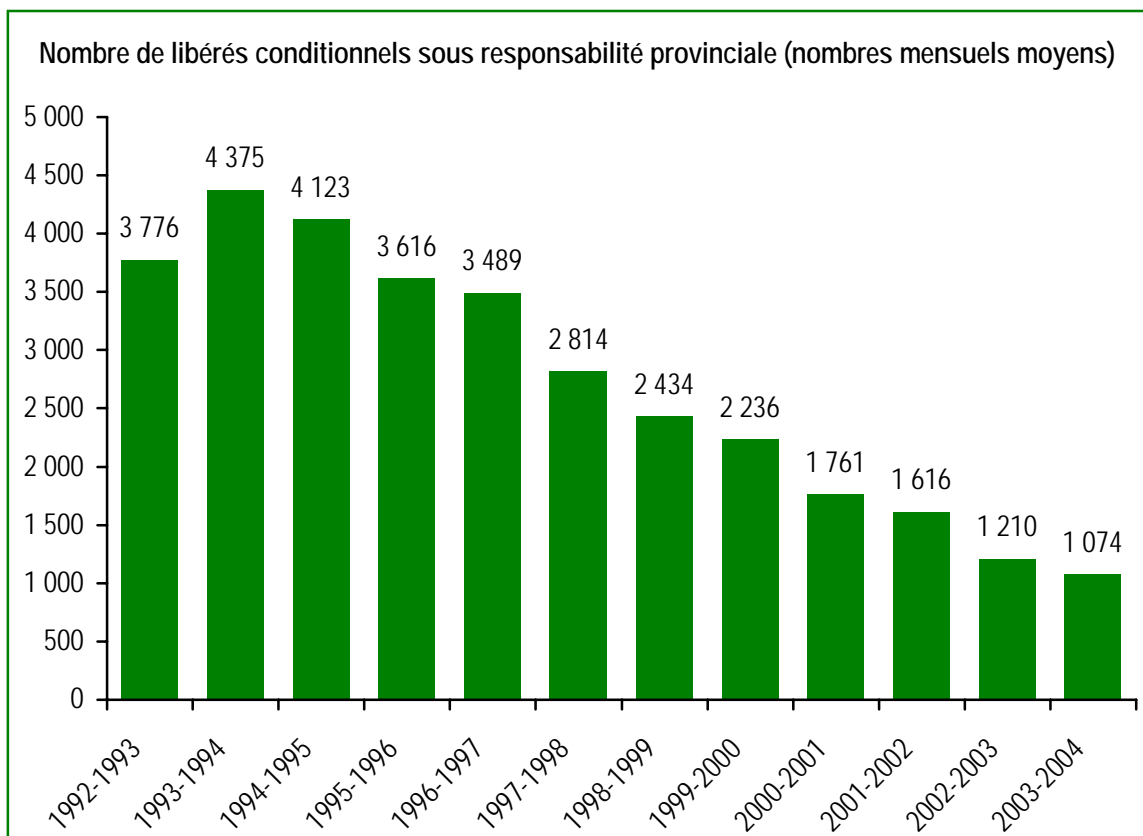
Une condamnation avec sursis est une décision rendue par le tribunal selon laquelle le délinquant purge une peine d'emprisonnement dans la collectivité dans des conditions déterminées. L'octroi d'un sursis n'est possible que si le délinquant est condamné à un emprisonnement de moins de deux ans. Depuis septembre 1996, la condamnation avec sursis est une option lorsque la peine est de ressort provincial ou territorial.

Les données sur la probation ne sont pas disponibles pour le Nunavut pour 1999-2000, 2000-2001 et 2002-2003, ni pour le Nouveau-Brunswick de 2000-2001 à 2002-2003. Il n'y a pas de données concernant les Territoires du Nord-Ouest pour la période visée.

--La déclaration de données sur les condamnations avec sursis a débuté en 1997-1998, car c'était la première année complète où il existait des données. Les chiffres ne sont pas disponibles pour l'Île-du-Prince-Édouard en 1998-1999 et 1999-2000, pour le Nouveau-Brunswick de 1997-1998 à 2002-2003, pour les Territoires du Nord-Ouest de 1997-1998 à 2001-2002, ni pour le Nunavut en 1999-2000, 2000-2001 et 2002-2003.

LE NOMBRE DE LIBÉRÉS CONDITIONNELS SOUS RESPONSABILITÉ PROVINCIALE A DIMINUÉ

Figure C19



Source : Enquête sur les services correctionnels pour adultes, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

- Le nombre de libérés conditionnels sous responsabilité provinciale a diminué entre 1993-1994 et 2003-2004.
- C'est en Ontario et au Québec qu'on observe la plus forte baisse du nombre de libérés conditionnels relevant des autorités provinciales.

Nota

Il y a une commission provinciale des libérations conditionnelles au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. La Commission nationale des libérations conditionnelles a compétence pour accorder la libération conditionnelle aux délinquants sous responsabilité provinciale dans les provinces de l'Atlantique et des Prairies ainsi qu'aux délinquants sous responsabilité territoriale au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.

LE NOMBRE DE LIBÉRÉS CONDITIONNELS SOUS RESPONSABILITÉ PROVINCIALE A DIMINUÉ

Tableau C19

Année	Nombres mensuels moyens de libérés conditionnels sous responsabilité provinciale						Changement (en pourcentage)
	Commissions provinciales				Commission nationale des libérations conditionnelles*	Total	
	Québec	Ontario	Colombie- Britannique	Total			
1992-1993	1 332	1 558	303	3 193	583	3 776	--
1993-1994	1 804	1 772	284	3 860	515	4 375	15,9
1994-1995	1 981	1 405	290	3 676	447	4 123	-5,8
1995-1996	1 918	1 011	283	3 212	404	3 616	-12,3
1996-1997	1 808	744	594	3 146	343	3 489	-3,5
1997-1998	1 640	621	246	2 507	307	2 814	-19,3
1998-1999	1 334	574	239	2 147	287	2 434	-13,5
1999-2000	1 291	406	203	1 900	336	2 236	-8,1
2000-2001	903	322	249	1 474	287	1 761	-21,2
2001-2002	846	276	265	1 387	229	1 616	-8,2
2002-2003	581	210	223	1 014	196	1 210	-25,1
2003-2004	550	146	189	885	189	1 074	-11,2

Source : Enquête sur les services correctionnels pour adultes, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Nota

*Ces données représentent le nombre de délinquants sous responsabilité provinciale qui ont été mis en liberté par la Commission nationale des libérations conditionnelles et qui sont surveillés par le Service correctionnel du Canada.

Il y a une commission provinciale des libérations conditionnelles au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. La Commission nationale des libérations conditionnelles a compétence pour accorder la libération conditionnelle aux délinquants sous responsabilité provinciale dans les provinces de l'Atlantique et des Prairies ainsi qu'aux délinquants sous responsabilité territoriale au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.